

CHOSES

01
/
08



LES



REVUE
DE PRESSE

Janvier 2008

PREVENTION SPECIALISEE

Eduquer dans la rue

SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR

Commençons ce numéro par une belle initiative : Le Monde a publié un supplément « réalisé par une équipe de jeunes de Seine-St-Denis qui travaillent au CDJSVA » : nous avons choisi un article sur médias et banlieues. Valoriser les savoir-faire, etc. Là nous y sommes.

Très beau point sur le Grenelle de l'insertion et sa philosophie : M. Hirsch définit très clairement ses priorités et revient sur les mécanismes de l'exclusion, « centrifugeuse » qui repousse les plus vulnérables. Les pistes à l'étude clairement exprimées : utiliser les aides, non plus pour abaisser le coût du travail mais pour du tutorat ; assouplir la notion d'employabilité, par exemple. Plus loin en rubrique emploi, on évalue à 1 million minimum le nombre de personnes en « difficulté structurelle » vis-à-vis de l'emploi. Où l'on voit que le chantier est de taille et par là-même à suivre attentivement.

Et voici que justement en rubrique *travail social* un article vous interpelle sur ce même mécanisme de l'exclusion : « les travailleurs sociaux face à leurs responsabilités ». Comment le secteur social traite-t-il les adolescents difficiles ? Même si tous vous connaissez effets de seuil et autres ressorts de la « machine à exclure », vous faites tous aussi partie de cette société qui les engendre. Alors lisez ce texte : le secteur social est-il contaminé lui aussi par la peur des adolescents difficiles ?

Un moment nous avions pensé que le « plan banlieue » occuperait une grande part de ce numéro. Mais en fait vous n'en trouverez que les très grandes lignes. Néanmoins des réunions se sont tenues, des organismes ont apporté leurs contributions : c'est intéressant, et peut utilement être croisé avec vos propres expertises... et avec les objectifs, modalités, et chiffres qui devraient figurer dans le prochain numéro.

Et puis le logement, encore et toujours : contrat d'objectifs finalement refusé par les associations, conclusions du rapport Pinte, plan pluriannuel annoncé par Matignon, et réactions. Si on y ajoute le rapport annuel de la Fondation Abbé-Pierre, se dessine un paysage assez complet d'une situation toujours tendue. Il est particulièrement frappant de repérer à quel point la loi DALO paradoxalement renforce les inquiétudes. A lire.

Le rapport de l'Observatoire de l'enfance en danger aussi, suivi d'un point très clair sur les articulations entre les lois protections de l'enfance et prévention délinquance. Utile.

Enfin il y a des moments savoureux qu'il serait dommage de rater : attachez-vous aux annonces et surtout à l'échange entre Mme Boutin et l'ANAS... à la fin d'un petit dossier consacré à la délinquance, et par ailleurs assez consternant.

Bonne lecture et à bientôt.



L'addap13 est une association de Prévention Spécialisée conventionnée avec le Conseil Général des Bouches du Rhône

*Contact : genevieve.casanova@addap13.org

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Ganay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel : addap13@addap13.org



Annonces – Flashes	p.04
Banlieues : premières propositions, des avis, les attentes	p.04
« Le Monde du 93 » : médias et banlieues	p.05
Le Grenelle de l'insertion : positionnement de M. Hirsch	p.06
Pauvreté, précarité, exclusion, discriminations : des éléments	p.06
Délinquance : chiffres et des avis dont celui de Mme Boutin avec réponse de l'ANAS	p.07
Nouvelles en provenance et autour de la chancellerie	p.08
Dossier Etrangers	p.09



Missions annoncées du CSTS	p.10
3° rapport de l'Observatoire national de l'enfance en danger et un entretien	p.11
Jeunes délinquants : les travailleurs sociaux face à leurs responsabilités	p.11
Comment surmonter la crise de légitimité du travail social ?	p.12
Oser l'entre-deux en mêlant éducation et soin	p.12
Uniopss : les outils de la loi 2002-2 de plus en plus utilisés et appréciés	p.13
Dossier signalétique : expériences, points de vue, éléments repérés	p.13
Dossier Professions Sociales et Etablissements	p.13
Eléments sur le handicap	p.14



Notre choix parmi les textes	p.15
------------------------------------	------



Chômage : derniers chiffres et des informations	p.15
Information du mois	p.16
Dossier Minima sociaux	p.16



Hébergement / logement : contrat d'objectifs, rapport Pinte,.....	p.17
Rapport 2008 de la Fondation Abbé-Pierre	p.18
Urgence : divers travaux	p.18
Informations du mois	p.19



Priorités de la MILDT pour 2008	p.19
Aide à l'acquisition d'une complémentaire et autres éléments	p.19



Extension de la notion de handicap aux élèves en grande difficulté ?	p.20
--	------



«Biblio» ASH du 25 janvier	p.20
----------------------------------	------



Le Monde	p.21
ASH du 11 janvier 2008	p.21
ASH du 18 janvier 2008	p.21
ASH du 25 janvier 2008	p.21





Annonces - Flashes

Le Monde – 10-16/01/08 – 08 005

ASH – 11-18-25/01/08 – 08 005



Comme chaque mois et un peu plus fourni en ce début d'année avec la conférence de presse de M. Sarkozy. A lire, avoir des repères en peu de temps.

Conférence de presse de M. Sarkozy 08/01

Le Plan « Respect et égalité des chances »

Initialement annoncé pour le 22 janvier, ce plan, « **extrêmement ambitieux** », sera présenté dans son intégralité **début février** avec Mme Amara

Droit des étrangers

Souhait d'une « **juridiction qui s'occupe du droit des étrangers** »

Aujourd'hui s'en occupent tribunaux administratifs (légalité des actes délivrés) et les juges judiciaires (validité mesure privation liberté)

Droits fondamentaux

Le préambule de la constitution 58 sera complété en 2008 pour « garantir l'égalité de l'homme et de la femme, assurer le respect de la diversité, rendre possibles de véritables politiques d'intégration et répondre aux défis de la bioéthique »

Mme Veil présidera une commission chargée de rédiger le projet de texte

Calcul de la croissance

S'engage à mener une « réflexion » sous l'égide des prix Nobel d'économie MM. A. Sen et J. Stiglitz : « changer l'instrument de mesure de la croissance », en vue d'un instrument plus qualitatif que le PNB

Mme Alliot-Marie le 14/01

Création d'unités territoriales de quartiers

Expérimentation : Policiers volontaires avec au moins 2 ans d'ancienneté. Missions habituelles (urgences, contrôles, interpellation...) mais aussi « **présence visible et dissuasive** » **sur lieux fixes**.

A partir de mars : 3 unités de 10 policiers chacune (Clichy, Montfermeil, Le Franc-Moisin et les 4 000)

« **Etre là où il le faut et à l'heure où il le faut et non pour faire, comme dans le passé, essentiellement de la prévention, de l'animation ou de l'encadrement de jeunes** »

Les maires des villes concernées expriment un avis favorable

Mme Boutin et la rénovation urbaine 14/01

Affirme son intention de lancer un « programme pluriannuel de requalification des quartiers anciens les plus dégradés (villes moyennes ou grandes) »

S'appuiera sur une loi de programmation. Un projet doit être présenté par le Pdt ANRU d'ici fin juin

M Darcos

Les règles de conduite à l'école : annonce lancement d'un chantier sur la « **rédaction d'un code la paix scolaire national** ». règles de conduite en vigueur et sanctions prévues

Serait la « référence commune de l'ensemble de la communauté éducative »

Elèves violents ou en décrochage : plutôt que de les exclure quelques jours « **je veux qu'ils puissent effectuer des travaux d'intérêt général éducatif au sein même de leur établissement** »

Il promet 200 dispositifs-relais de plus à la rentrée 2008 (actuellement 550 : prennent en charge quelque temps des collégiens en rupture ou trop violents et les réinsèrent en milieu scolaire)

Mme Dati : la relation parquets / établissements scolaires doit être améliorée. « Toute infraction pénale commise dans un établissement ou ses abords appelle une réponse pénale rapide »

Une circulaire ministérielle rappelle ces principes

Banlieues : premières propositions, des avis, les attentes

ASH – 11-18/01/08 – 08 008

Le Monde – 15-18/01/08 – 08 008



Gageons que la présentation du plan vous laissera sur votre faim : il faut attendre précisions et chiffrage décidément. Le ton du Conseil des Villes nous frappe : solennel.

Mais dans l'ensemble vos commentaires seront meilleurs que les nôtres sur ce dossier qui traite de différents angles de vue une réalité que vous connaissez particulièrement bien....

M. Fillon (15/01) : une « politique spécifique(...) est absolument nécessaire et le plan à venir sera basé sur « **un accompagnement personnalisé des jeunes sans emploi (...)** le désenclavement des quartiers et la lutte contre l'échec scolaire »

Mme Amara présente les grandes lignes du plan en faveur des banlieues (22/01)

Il est rebaptisé « Espoir-banlieue »

« **Nouvelle gouvernance** » de la politique de la ville avec comme pivot « **le tandem préfet-maire** »

Mise en place d'indicateurs précis et ciblés, suivis par un conseil interministériel des villes

Insiste sur « rôle-pivot » des assocs : conventions pluriannuelles d'objectifs, finances sécurisés et systèmes d'avances sur subventions

Propose de travailler sur 2 niveaux de territoires : les quartiers **les plus difficiles** (≈ 100) et ceux « qui **rencontrent des fragilités** et dans lesquels il faut faire de la prévention »

Souhaite engager « une véritable rénovation sociale des quartiers politique de la ville »

1. Emploi, formation des jeunes et lutte contre les discriminations : créer et accompagner en 5 ans **20 000 entreprises** nouvelles ; dispositifs pour créer plus de **45 000 emplois** en 3 ans et réduire de **40 % le chômage** des jeunes en banlieue

2. Education : pérenniser dispositifs de réussite éducative, repérer jeunes en situation de décrocher, développer « écoles de la 2° chance », généraliser le tutorat, créer des banques de stages (ZEP)

3. Désenclaver les quartiers : au-delà des lignes de tram ou bus, soutenir initiatives des maires ou assoc (baisses de tarifs, transport alternatifs...)
Pour tout cela, il faut **« engager une véritable réforme de la fiscalité locale, avec davantage de solidarité partagée »**

La voix du Conseil national des villes

En attendant de remettre ses conclusions au 15/02
Attire l'attention sur **« l'urgence d'agir face à l'acuité des pbs (...) et les attentes suscitées par l'annonce d'un plan », propositions « pour une action pérenne et efficace dans les banlieues »**

Réforme « immédiate » de la dotation de solidarité urbaine
Présence policière (sur base renouvellement de l'organisation et la déontologie), **traitement noyau dur de la délinquance et action judiciaire renforcée** en ZUS
Pérennisation emplois aidés et mobilisation tous les acteurs pour sortir les 16/25 ans du chômage

Nouveau type de projet des établissements scolaires : ouverture vers l'extérieur et plans expérimentaux contre l'échec scolaire

Remise à niveau de la santé scolaire en ZUS, extension ateliers santé-ville, meilleure prise charge santé mentale, redistribution offre de soins

Dans l'immédiat

Conforter toutes les actions en cours (aucun retard dans la mise à disposition des crédits prévus)

Et d'ores et déjà affirme

Les dispositions de politique générale doivent concerner : **péréquation, sécurité, justice, redistribution des moyens de doit commun**

Dispositions plus ciblées nécessaires c/ éducation, santé, emploi, désenclavement, logement)

Conditions de réussite : projet global de développement territorial, moyens suffisants, ancrage et pilotage local des programmes

www.ville.gouv.fr/politique-de-la-ville/conseil-national-des-villes-avis.htm

Le Conseil économique et social avance 80 propositions : **« réunifier et réconcilier la ville »**

Logement

Craint que le manque de mixité sociale soit aggravé par **DALO : l'offre à bas loyers sera très sollicitée et restera concentrée dans les ZUS.**

Suggère : régime spécifique d'attribution dans ces zones ; que des logements « sociaux » du contingent préfectoral puissent être transformés en logements « très sociaux ».

Education

« Combattre l'absence de mixité sociale dans les écoles de toute la ville » : **« devoir de solidarité »** aux établissements du même bassin par mise en réseau et mutualisation de l'offre éducative

Classes moins nombreuses dans établissements prioritaires + suivi personnalisé **élèves déscolarisés.**

Accès à l'emploi

Programme national ciblé sur quartiers, relancer mise en place maisons de l'emploi, soutenir assoc en charge insertion, généraliser l'accompagnement des jeunes très éloignés de l'emploi, créer compte emploi-mobilité pour les diplômés.

Et aussi

Développer les services à la personne : pallier l'absence des mères qui travaillent loin par ex.

www.conseil-economique-et-social.fr

Les centres de ressources de la politique de la ville veulent des mesures concrètes

Les directeurs des centres de ressources ont écrit à Mme Amara : les rencontres territoriales suscitent de fortes attentes.

Ils proposent : articuler crédits politique ville avec crédits de droit commun ; renforcer la conduite de projet ; réaffecter crédits d'investissement dans les CUCS ; ouvrir le chantier de l'accompagnement des opérateurs locaux ; et celui des **« relations entre la police et la population des quartiers**

politique ville (...) le ressentiment à l'encontre de la police n'est pas seulement le fait des jeunes »

www.professionbanlieue.org

Les grandes villes veulent plus de responsabilités en matière d'habitat et de politique de la ville

« Manifeste » de l'AMGVF pour **« ouvrir le dialogue en faveur de la ville durable et solidaire »**

Appelle à un « plan Marshall des quartiers en difficulté », programme de la « dernière chance »

Parmi les priorités absolues : désenclaver les quartiers, encourager construction de logements sociaux et très sociaux, amplifier lutte contre échec scolaire, prévenir la délinquance « en renforçant dispositifs éducatifs et forces de police » et mieux coordonner les politiques d'insertion pro

« Le fait urbain est le grand absent de la décentralisation » : suggère étendre responsabilité des intercommunalités délégataires des aides à la pierre (aides à l'accession sociale, renouvellement urbain, politique ville, urbanisme). Surtout dans le contexte de la loi DALO...., avec risque de voir « l'Etat se défausser sur les collectivités locales »

Emploi : affirme **« la nécessaire articulation entre politique nationale et politique territoriale ».**

Santé : les grandes villes doivent y jouer un rôle

Financements : **« clarifier les programmes de dotation avec « vrai contrat pluriannuel »,** prenant en compte ressources et contraintes

Plusieurs demandes de **« péréquation fiscale »**

www.grandesvilles.org

« Le Monde du 93 » : médias et banlieues

Livré avec *Le Monde* du 16/01/08 – 08 026



Une belle initiative. Cet article notamment nous a plu. Ni langue de bois ni difficile, dit bien ce qu'il veut dire. Pour preuve, la charte que nous mentionnons à la fin. De quoi apprendre peut-être encore sur les endroits où vous travaillez, et dont vous savez tant de choses.

« Supplément de 8 pages réalisé par une équipe de jeunes de Seine-St-Denis qui travaillent au CDJSVA. C'est leur projet (...) la direction du Monde a donné son accord à la publication d'un supplément « librement inspiré » de notre quotidien » Financement DDJS

Entretien avec M. Bronner, Journaliste pour le Monde

« Les médias, collectivement, ont une responsabilité sur certains points »

« Il y a beaucoup de points sur lesquels on peut progresser (...) mais c'est la relation de la société entière avec les banlieues qui est en question et les médias ne sont qu'un révélateur de cette situation »

La banlieue n'apparaît que dans les faits divers....

« Là c'est vrai (...) nous, médias avons une responsabilité » : tendance à penser en terme de « phénomène de banlieue » alors que des choses similaires se passent partout. En plus le 93 étant proche de Paris, c'est très facile d'y aller.

Quels obstacles à traiter l'info en banlieue ?

Les institutions ont peur de communiquer, elles ont peur d'être « stigmatisées médiatiquement » ; quant aux médias, **ils peuvent aussi trouver des choses positives en banlieue mais c'est délicat car dire que les gens peuvent s'en sortir peut revenir à dire que l'échec est une responsabilité individuelle.**

Parlez-vous des actions associatives qui permettent de réduire les inégalités ?

« Ponctuellement (...) je vois beaucoup d'assoc dont le

discours me paraît très éloigné de la réalité » je suis donc prudent même si les assoc jouent un grand rôle.

Depuis les émeutes (2005), avez-vous constaté une évolution sur le terrain ?

Je ne peux pas avoir une vision d'ensemble. Il y a 750 ZUS et les relais y sont rares. Mon sentiment est que rien n'a changé fondamentalement sur emploi, éducation..., et que les rapports jeunes / police ne se sont pas arrangés. Mais il faut du temps

Le fait qu'il y ait très peu de journalistes issus des banlieues complique-t-il les choses ?

« **Je ne le crois pas** (...) notre travail est d'aller sur le terrain et de raconter la vie des gens pour des lecteurs qui n'y vont pas. »

Une charte pour le traitement médiatique des banlieues

L'agence de presse *Ressources urbaines* (agence de presse des quartiers, depuis 2005) l'a présentée le 07/11/07. Signée par la plupart des grandes assoc de quartier et des médias.

Visé à amorcer un dialogue entre ces 2 mondes, les journalistes et les acteurs de banlieues

www.ressources-urbaines.info/

Le Grenelle de l'insertion : positionnement de M. Hirsch

ASH – 18-25 /01/08 – 08 028

Le Monde – 15/01/08 – 08 028



Très intéressant : même si l'on connaît à présent l'essentiel des conceptions de M. Hirsch, elles sont ici ramassées en quelque sorte, et puis développées dans l'entretien, formant un corpus plus complet que ceux dont nous avons disposé jusqu'à présent. A noter que le CAS estime à 1,4 million le nb de personnes très éloignées de l'emploi.... (emploi)

M. Hirsch cible « dix principes d'action » pour réorienter les politiques d'insertion

Débat sans vote au Sénat et à l'Assemblée : associer les parlementaires en amont de la réflexion

Simplifier dispositifs : minima sociaux, aides retour à l'emploi, contrats aidés. Avec RSA, contrat unique d'insertion (+ bouclier sanitaire)

De manière à **assurer des revenus du travail supérieurs à ceux de la solidarité** : RSA bien sûr mais aussi mesures sur mobilité et garde d'enfants

Conception plus souple, large et réaliste de la notion d'employabilité. « **Personne ne peut se voir refuser de manière irréversible la dignité par le travail, quitte à ce que les exigences du travail puissent être considérablement adaptées à [ses] difficultés** » « **Travailler dans un chantier d'insertion, ce n'est pas être inemployé** » par ex

Passer d'un système de contrats aidés à une logique de contrats aidants, fondée sur notion de parcours : par ex l'aide des pouvoirs publics, « au lieu d'une subvention (abaisser le coût du travail) [pourrait] **financer du tutorat dans l'entreprise** » qui ne sait pas faire de l'accompagnement social ; envisager aussi une réorientation vers des contrats qualifiants (professionnalisation, apprentissage)

« **Universalité effective de l'accès au service public emploi, insertion et formation** » : mobiliser à la fois service public et régions

« **Organiser une logique de responsabilité pour les pouvoirs publics, laissant une large place à l'initiative locale** » : les collectivités territoriales pourraient élaborer « **pacte territorial d'insertion** »

« **Clarifier la notion de droits et devoirs pour les publics d'insertion** » : le retour au travail c'est le statut, les droits à la retraite... **Et pour les jeunes sans qualif ni ressources, on pourrait imaginer un contrat** : revenus réguliers contre engagement d'accepter formations et emplois
« **Et faire entrer les employeurs dans une logique de droits et devoirs** » : embaucher personnes en difficulté, contribuer à leur formation, sous-traiter avec acteurs de l'insertion peuvent être des critères.

Un entretien avec M. Hirsch

Pourquoi 6 mois de débats (Grenelle de l'insertion), avant d'entreprendre vos réformes ?

Parce nous allons refonder toutes les politiques : minima sociaux, contrat aidés... il faut négocier

Pourquoi le système actuel ne marche-t-il pas ?

Les moins performants ont été rejetés en dehors du système, et il y a des mécanismes de compensation : de fait tout le monde n'entre pas dans les cases et **le parcours d'insertion secrète de la relégation.**

Pourtant de vrais emplois sont à pourvoir, « l'avenir des entreprises dépend aussi de l'efficacité des politiques d'insertion » et d'ailleurs les entreprises s'impliquent dans ce Grenelle.

Que proposez-vous pour les travailleurs pauvre ?

Le RSA qui se substituera au RMI et d'autres mécanismes : simplifier, supprimer des catégories

Que pensez-vous de l'opposition souvent faite entre responsabilité individuelle et assistanat ?

« **Notre approche, avec le RSA, coupe l'herbe sous le pied à un discours facile sur l'assistantat** »

Au discours sur l'assistantat nous substituons une « logique de droits et de devoirs, applicable aux bénéficiaires, aux pouvoirs publics et aux entreprises »

On doit travailler de façon symétrique, par ex sur le refus de l'offre valable d'emploi mais aussi sur le respect de obligations d'un employeur.

Il faut évaluer l'effort d'une entreprise en matière d'insertion

A noter : l'Usgeres regrette de ne pas faire partie du groupe de travail sur la mobilisation des employeurs pour l'insertion installé dans le cadre du Grenelle « alors que l'ensemble des organisations patronales » y siègent ; parle de « déni de représentativité »

Pauvreté, précarité, exclusion, discriminations : des éléments

ASH – 11-18-25 /01/08 – 08 007



Lisez l'alerte de l'OFCE : paraît un peu technique mais se révèle simple et efficace. Et d'autres choses, à feuilleter en quelque sorte, des éclairages. Notez toujours l'usager acteur, l'exemple du Conseil de l'Europe, c'est important c'est demain.

Et puisque c'est aussi le dossier de la discrimination vous verrez à la fin les prises de position très claires de la HALDE sur les gens du voyage. A lire.

L'OFCE alerte : sans hausse du pouvoir d'achat des prestations et minima sociaux, leurs titulaires risquent de passer sous le seuil de pauvreté

L'indexation sur le revenu médian « devrait être une des priorités de la politique sociale »

Revalorisations au 01/01/08 : 1,6% pour RMI, 1,1% pour ASPA et 1 % pour prestations familiales

Alors que l'inflation est de 2,6 % en 2007

Dans les 10 dernières années, le pouvoir d'achat du salaire moyen augmenté de 14 % et la base de calcul des allocations a légèrement diminué en pouvoir d'achat (- 1,9 %)

En 1988 le RMI valait 34,9 % du revenu médian et 30 % en 2007...

« **La stagnation du pouvoir d'achat des prestations signifie qu'elles diminuent par rapport au revenu médian et donc par rapport au seuil de pauvreté (60 % revenu médian) »**

Le Rmiste qui a droit à l'allocation logement vit aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté

www.ofce.sciences-po.fr

Une étude du Credoc

Hauts revenus, bas revenus et classes moyennes

Peu de distinctions sur crainte du déclassement pour les enfants (+ 70 %) ou désir de changer la société (oui à 85 %) par ex.

Mais inégalités croissantes : accès à la propriété, patrimoine niveau de vie et état de santé ressentis...

La situation des classes moyennes tend vers celle des bas revenus alors que les hauts revenus se détachent de plus en plus sur le mode de vie.

www.credoc.fr

Plan d'actions pour la mesure des inégalités

Annoncé par le directeur général de l'Institut de la statistique : **dès l'été 2008** dans l'enquête « Inégalités et pauvreté » la prise en compte de la **totalité** des revenus du patrimoine permettrait de mieux cerner les écarts de revenus

L'enquête devrait devenir de plus en plus précise

Un numéro de la

« **Revue de droit sanitaire et social** »

Analyse rétrospective des liens entre **pauvreté et grande exclusion**.

5 études pour éclairer sur la manière dont les politiques publiques ont appréhendé ce « couple »

RDSS n° 6 – 11-12/2007 – Ed. Dalloz

Une mission d'information sur

les politiques de lutte contre l'exclusion.

« Attention particulière portée à l'éducation et formation initiale » + prévention et détermination d'indicateurs de pauvreté qualitatifs

Pdt du CNLE en est le rapporteur : conclusions juin

Europe sociale : le Conseil de l'Europe étend son « contrat social multipartite »

Projet pilote lancé en 2007 : bénéficiaires, 10 familles surendettées. **Accompagnement fondé sur coresponsabilité et partenariat**.

3 ménages ont effacé leurs dettes mais la réinsertion a été le plus mesurable

Donc renouvellement : 10 chômeurs longue durée et en fin de droits seront parrainés par les premiers bénéficiaires. Reprise de contact avec le monde du travail, + préparation à l'insertion et retour effectif à l'emploi.

Le conseil souhaite ouvrir cette expérience « à grande échelle » et dans d'autres Etats membres.

Site du Conseil : www.coe.int/platform/fr

Nouvelle hausse des prix à la consommation en décembre

Avis paru au J.O. du 17/01/08

Progression de 0,4 % par rapport au mois précédent et de 2,6 % en un an

La Halde réclame l'égalité de traitement pour les gens du voyage

Carnet de circulation à faire viser tous les 3 mois. Recommande d'éliminer cette obligation de faire viser le titre et l'alignement des peines pour défaut de carnet sur celles des forains (simple amende)

Accès au droit de vote : mettre fin l'exigence d'un

rattachement ininterrompu de 3 ans à une commune. Pour les SDF c'est 6 mois...

Application complète et effective de la loi Besson

Permettre délivrance d'une CNI avec une adresse qui ne le stigmatise pas

Refus de scolarisation : rappeler aux collectivités que chaque enfant résidant sur le territoire d'une commune a droit à y être scolarisé

Délib. du 17/12/17 : www.halde.fr

A noter : montant de l'aide versée aux communes pour la gestion des aires d'accueil est inchangé au 01/01/2008 (et ce depuis 04) à 135,45 € /caravane

Délinquance : chiffres et des avis dont celui de Mme Boutin avec réponse de l'ANAS

ASH – 18-25/01/08 – 08 017

Le Monde – 05/02/08 – 08 017



Les chiffres posent la grande question : que faire ? Le Conseil national des villes fournit des éléments de réflexion qui peuvent recouper certains des vôtres.

Mais ne ratez surtout pas la passe d'armes feutrée entre Mme Boutin et l'ANAS : c'est quand même très savoureux... pourquoi se priver !

Bilan 2007

de l'Observatoire national de la délinquance

Baisse de 3,66 % par rapport à 2006

Violences physiques, crapuleuses ou non, violences sexuelles et menaces: reflux de 0,2 %. C'est le premier recul depuis 1996. Pour l'OND, c'est « bien plus une stabilité sur un an qu'un véritable recul (...) cela n'en constitue pas moins un arrêt ou une pause de l'évolution structurelle en cours de puis 10 ans »

Violences physiques crapuleuses (vols violents) : moins 11,3 % sur 1 an ; représentent 26 % du total

Les autres formes de violence (sans motif crapuleux) continuent d'augmenter

Plus 6,1 % ... et représentent 50% de l'ensemble

Enquête de victimisation : violences physiques à l'intérieur des ménages sont à un niveau comparable aux autres.

www.inhes.interieur.gouv.fr

Le Conseil national des villes (09/01)

Avis sur le noyau dur des jeunes délinquants

« **Les pratiques classiques d'action sociale (...)** s'avèrent insuffisantes pour prévenir les processus de marginalisation »

Suivi social des 6/11 inexistant : PMI s'arrête à 6 ans ; pas de travailleur sociaux dans les écoles

Suivi médico-psychologique s'arrête à l'adolescence : moment où le « noyau dur » devient attrayant pour des jeunes livrés à eux-mêmes

Les effectif de la prévention spécialisée sont restés stables tandis que la situation des jeunes se dégradait dans les quartiers sensibles.

Il faut intégrer l'institution judiciaire (...) aux dispositifs de prévention délinquance et récidive : mais **les parquets n'ont pas les moyens suffisants** pour participer aux travaux des CLSPD. Idem pour PJJ & SPIP

Il faut élaborer des stratégies concertées

Appréhension commune du « secret partagé »

ASE & PJJ devaient reposer sur les mêmes découpages géographiques

« **Le travail social doit sortir d'une culture du signalement pour entrer dans une culture de l'accompagnement** »

« La question du noyau dur des jeunes délinquants n'est pas séparable d'une politique de tranquillité publique pour tous »

www.ville.gouv.fr/politique-de-la-ville/conseil-national-des-villes-avis.htm

Responsabilisation des parents d'enfants délinquants : Mme Boutin critique les travailleurs sociaux

Clôture d'un colloque : elle insiste sur l'importance d'aider les parents « à réinvestir leur place »

« Nécessite de modifier l'accompagnement socio-éducatif de la parentalité (...) les travailleurs sociaux ont trop souvent fonctionné sur un mode tutélaire, leur rôle consistant à suppléer les carences du milieu familial. »

« Nouveaux modes d'intervention [à inventer] fondés sur la participation des parents à la prise en charge de leurs pbs et la valorisation de chacun à la lumière de ses savoir-faire propres »

« Ne pas déresponsabiliser, ne pas se substituer aux familles. Telle doit être la devise de tout travailleur social (...) un important effort dans le domaine de la formation des travailleurs sociaux doit être entreprise » pour ce faire.

Réponse de l'ANAS par courrier

« Votre volonté clairement exprimée de soutenir les professionnels (...) est une bonne nouvelle »

Très bien de souligner l'importance de réhabiliter les compétences parentales dont témoignent

Le code de déontologie de 49 : « l'intervention vise (...) au développement des potentialités de chacun »

Les principes éthiques de la Fédération internationale des travailleurs sociaux

Les succès de l'**empowerment**, promotion du **droit des usagers** (loi 2002-2), développement du travail social collectif, recommandations du CSTS.

« Ce sont ces idées qui ont amené notre assoc à s'élever en 2006 contre le contrat de responsabilité parentale, qui accable les parents et tend à se substituer à leur responsabilité »

Elles aussi qui ont induit positionnements ANAS contre certaines art. loi prévention délinquance

« Pour favoriser une prise en compte globale des parents (...) il faut dépasser l'écueil d'une responsabilisation strictement individuelle des personnes dans leurs parcours »

Injonction paradoxale: « valoriser chacun à la lumière de ses savoir-faire propres dans un contexte qui le place implicitement comme responsable-coupable de l'ensemble des difficultés qu'il rencontre »

« Développer des pratiques innovantes ne va pas de soi. » Il faut trouver les espaces et une volonté des institutions aussi.

Nouvelles en provenance et autour de la chancellerie

ASH – 04-11-18-25 /01 & 01/02/08 – 08 001

Le Monde – 8-9-10-11-31/01/08 – 08 001



Projet de loi sur la rétention de sûreté c'est à lire bien sûr et notamment l'entretien avec l'historien : où l'on confirme que rien décidément ne va de soi.. de plus un petit ensemble sur les victimes et l'attention qu'on leur porte, facile à lire intéressant. Complète le paysage...

L'Assemblée nationale formule 50 recommandations pour améliorer l'exécution des peines pénales - Rapport infos n° 505

1 peine d'emprisonnement sur 5, 1 TIG sur 10 pas exécutés près de 3 mois après leur prononcé et 50 % des amendes prononcées non recouvrées.

Pour qu'à l'issue de la législature « l'exécution des décisions de justice pénale (...) soit une réalité ».

Créer « **dossier judiciaire unique** » : tout le monde aurait les mêmes infos, et **accélérer l'inscription des décisions au casier judiciaire**.

Généraliser les Bureaux d'exécution des peines (BEX) et accroître leur rôle : expliquer la peine mais aussi être en lien avec services recouvrement

Favoriser accès à la formation en détention (réinsertion) ; favoriser recrutement enseignants

Favoriser développement aménagements de peines et peines alternatives aux poursuites. Infos rapidement transmises aux JAP

Renforcer moyens des SPIP. Augmenter effectifs de 25 % dans les 5 prochaines années.

« Juger, et après ? » www.assemblee-nationale.fr

Lutte contre les violences conjugales

L'Assemblée nationale dresse un bilan mitigé

La loi d'avril 2006 a produit un dispositif pénal « plus efficace » mais **disparité entre les parquets**. Classement sans suite de plaintes avec ITT ou propositions médiations en récidive.

Il faut continuer **formation** pour améliorer l'accueil en commissariat et **remobiliser** tous les acteurs.

Mieux **coordonner** le judiciaire pénal et le civil (attribution logement et autorité parentale par ex.)

Mieux prendre en compte violences psy : développer structures accueil urgence, pour victimes et auteurs (condition de mise à exécution effective d'éviction du domicile)

www.assemblee-nationale.fr

Projet de loi sur la rétention de sûreté

Adoption par l'Assemblée le 10/01/08

Adoption par le Sénat le 31/01/08

Permet **enfermement à vie à l'issue de la peine de prison des condamnés estimés dangereux** par commission pluridisciplinaire. Décision pour 1 an renouvelable sans limite. Enfermement dans centre socio-médo-judiciaire. **Les députés** ont durci le texte (cf. numéro 11/07) en l'étendant à l'ensemble des criminels dangereux passibles de 15 ans réclusion (à l'origine pour crimes sur mineurs moins de 15 ans) pour crime, meurtre... sur majeurs

En outre ils le rendent applicable pour personnes déjà détenues mais le texte précise que le réexamen doit être prévu lors du jugement.... Contradiction.

Mme Dati : « pas une peine mais une mesure de sûreté » ; en droit peut s'ajouter à une peine déjà prononcée 30 à 50 détenus pourraient être concernés par an.

Au Sénat le débat a été vif sur la constitutionnalité de ce projet. Le texte est d'application immédiate contrairement au souhait de la Commission des lois du Sénat.

Réactions

CNCDH (autosaisie) : « s'inquiète du concept flou de **dangerosité** (...) aucun rapport avec le fait (...) et de la mise en place de mesures restrictives de liberté sur une base aussi incertaine ».

Cette mesure **devrait être assimilée à une sanction**

Rappelle mesures existantes de prévention de la récidive : on légifère avant d'avoir fait un bilan

Réforme responsabilité pénale : « **assimilation entre maladie mentale et délinquance** » ; il vaudrait mieux « améliorer l'offre de soins ». Quant à l'audience publique possible « **pas explication ou réparation, mais un drame ajouté au drame** »

Note du 04/01- dispo sur www.cncdh.fr

Une centaine d'organisations

Signent un appel contre le projet : Genepi, Snepap-FSU, SM...

« **Pour la première fois on veut enfermer des personnes non pas pour leurs actes mais pour ce qu'elles sont et ce qu'elles pourraient faire** »

« **Seul le juge** peut porter atteinte à la liberté individuelle » et

pas une commission quelconque.

A-t-on besoin d'une nouvelle loi ? N'est-ce pas un cache-misère de l'indigence de la psychiatrie ?

En induisant une incertitude sur la sortie de prison, ne va-t-on pas augmenter les tensions contre-productives pour la réinsertion ?

Inquiétudes sur risques de violation du secret médical dans les prisons. OIP, professionnels de santé, et CNCDH ont saisi le Comité d'éthique

Institut national assoc d'aide aux victimes : « Il ne doit pas y avoir de droits supérieurs pour les victimes ». **Leur protection « ne peut en aucun cas passer par une surpénalisation de l'auteur »**. Il faut appliquer les mesures existantes.

Aide aux parents d'enfants victimes : soutient mais avec le regret qu'il n'y ait pas d'autre solution faute de moyens (manque travailleurs sociaux etc..)

Assoc pour protection contre agressions et crimes sexuels : soutient le projet sans réserve

Examen en commission paritaire le 4 février

Eléments de réflexion

Entretien avec M. Renneville, historien (CNRS)

« Le monstre criminel type est le prédateur d'enfant »

Longtemps on a considéré que le fou ne relevait pas de la justice « **ils ne péchent ni devant Dieu ni devant les hommes** » (ancien droit)

Avec l'essor de la psychiatrie au XIX^e, on pose que la déraison est rarement complète (Pinel), le traitement devient possible. La responsabilisation du malade mental s'inscrit dans cette perspective

« La fabrique des figures de monstre criminel est complexe et fluctuante. » Longtemps la transgression la plus élevée a été le parricide. Puis vers 1850 s'esquisse la victimisation des accusés et apparaît une figure nouvelle, **celle de l'enfant à protéger**. Et ce jusqu'au pédophile, monstre type.

Les peines de sûreté après la peine avaient déjà été instituées en 1885 : c'était la relégation.

Lutter contre la récidive et régénérer par le travail. Mais la récidive a persisté et les conditions de vie des relégués provoqué l'indignation.

« Le risque le plus grand est de faire croire qu'il existe une solution miracle »

Eléments sur justice et victimes

Une proposition de loi entend faciliter l'indemnisation des victimes

Aider au recouvrement dommages-intérêts : par la saisine du Fonds de garantie des victimes

Encourager la **présence** des prévenue à l'audience

Améliorer rapidité de la **signification** des décisions (délai maximal de 45 jours)

Les victimes face à la justice : le sentiment de satisfaction sur la réponse judiciaire

Etude statistique de la chancellerie

1 victime sur 2 estime que justice lui a été rendue mais l'opinion varie selon la gravité de l'infraction : Si atteinte jugée peu grave, 61 % satisfaction ; si grave, 46 % et 34 % si jugée très grave.

55 % satisfaits par la médiation (sauf si infraction jugée très grave); 50 % par le jugement et 45 % par mesures alternatives

81 % estiment l'accueil des services judiciaires correct, 55 % satisfaits des réponses à leurs question et 55 % de l'orientation dans les démarches

Infostat n° 98 – www.justice.gouv.fr

A propos des juges délégués aux victimes

Syndicat Magistrature : a l'intention de présenter un recours en annulation au Conseil d'Etat.

« Le ministre de la Justice n'a pas compétence pour créer une fonction judiciaire par décret simple » Considère qu'il ne satisfait pas aux exigences d'impartialité du juge : amené à statuer sur indemnisation de la victime alors qu'il sera intervenu en sa faveur au cours procédure judiciaire

Dossier Etrangers

ASH – 04-18-25/01/08 – 08 002

Le Monde – 01-09-17-22-24 /01/08 – 002



Bien sûr les chiffres 2006-07. Et la délibération de la HALDE au sujet de la dernière loi sur l'immigration. A lire.

Où l'on reparle aussi du fichier ELOI, et apprend des tas de choses. Au moins à survoler.

Reflux important des demandes d'asile et diminution du nombre global de titres de séjour délivrés en 2006 et 2007
4^e rapport au Parlement sur les orientation de la politique immigration : données 06 + 3^e trim. 07

Demande d'asile : forte diminution en 06, - 33,5 %

Idem en 2007 mais rythme moins soutenu (-13,8 %)

Nouvelle diminution du nb global de titres de séjour délivrés mais avec de fortes disparités :

Etudiants, réfugiés, motifs économiques : en baisse

Motifs familiaux : hausse de 4,1 % en 06, en partie due à admission exceptionnelle de parents d'enfants scolarisés (automne)

Regroupement familial : diminution importante avec moins 15,2 %

Titres accordés pour **membres de famille de Français** : - 1,2 % (premier recul)

Délivrance de visas est restée stable

Nb d'étrangers ayant quitté le territoire (éloignement ou programme d'aide) : augmentation en 06 et diminution en 07 (roumains et bulgares représentaient 26 % des éloignements 06)

www.ladocumentationfrancaise.fr

Monsieur Hortefeux déclare le 7 janvier

L'objectif de 25 000 expulsions d'étrangers en situation irrégulière n'est pas atteint pour 2007

Fourchette de 23 à 24 000 comme en 2006

En 2006, augmentation de 20% (par rapport à 2005)

La HALDE juge discriminatoires plusieurs dispositions de la loi sur l'immigration

Saisie parle GISTI, Délib du 17/12/07

Conditions de ressources

Jusqu'à 1,2 Smic pour regroupement familial (selon taille famille): « **écarte, de fait, les populations les plus vulnérables (...)** dans la mesure où le montant du Smic est considéré comme suffisant pour que les Français puissent vivre (...) il est cohérent de considérer qu'il en est de même pour les étrangers (...) Il n'y a pas lieu d'établir une distinction fondée sur la nationalité »

En outre écarte titulaires AAH (- 80 % d'incapacité)

Suppression prestation familiales en cas

de non-respect du CAI

Jugée discriminatoire au regard des conventions internationales

Tests ADN

« Une fois la filiation de la mère établie, le doute sur le lien entre le père et la mère demeurera ». **Contraire aux intérêts supérieurs** de l'enfant (CIDCE) porte atteinte au **droit au respect de la vie privée** (CEDH) et « **concrètement peu utile** »

www.halde.fr

M. Hortefeux : « très grande surprise », rappelle que le Conseil constitutionnel a validé la loi.

A noter : il ne contrôle pas la conformité des lois aux textes internationaux.

Une nouvelle version du fichier « ELOI » expurgée de certains des aspects les plus controversés du projet

initial

Décret n° 2007-0890 du 26/12/07, J.O. 30/12/07

Traitement automatisé de données à caractère personnel relatives aux étrangers faisant l'objet d'une mesure d'éloignement et faisant l'objet d'un décret comme l'avait demandé le Conseil d'Etat

Infos sur l'étranger, les hébergeants éventuels mais plus sur visiteurs (rétention administrative)

Accessible : agents ministère intérieur, préfecture, police... ayant à voir avec procédures éloignement

Droit d'accès et rectification accordé aux personnes mais pas le droit d'opposition.

Même amélioré le fichier ELOI inquiète toujours

Les assocs saluent les avancées par rapport au projet initial (plus question des visiteurs, certaines données conservées 3 mois et accessibilité à agents « spécialement habilités »), mais :

Communiqué commun GISTI / Cimade / IRIS / LDH : « reste inacceptable (...) principe fichage des sans-papiers comme des délinquants » est maintenu

FDTA : « logique de rationalisation froide »

Pourquoi conserver données sur des enfants 3 ans ?

SOS Racisme : « pourra être extrêmement dangereux »

Régularisation de travailleurs clandestins

Circulaire NORIMI/N/08/00012/C -07/01/08

Le dispositif couvre « par définition un nb très limité de bénéficiaires »

Pour prétendre à cette régularisation par le travail il faudra avoir qualif ou expérience dans un des 30 métiers ouverts aux ressortissants hors UE avec pbs recrutement dans la région concernée et avoir une promesse d'embauche en CDI ou CDD plus d'1 an.

Nb sans-papiers estimé entre 200 et 400 000 : nb d'emplois déclarés (faux papiers) inconnu

Critères d'ordre humanitaire : la circulaire invite les préfets à procéder à un examen individualisé de situation « en faisant preuve de la plus grande bienveillance », quand est établie l'aptitude à travailler dans un des métiers de la liste, et notamment **dossiers « signalés par employeurs »**

A noter : une campagne pour défendre les droits des salariés sans papiers. Une brochure du Collectif Uni(e)s contre l'immigration jetable sera diffusée par les syndicats. « Le droit du travail protège le salarié dont la relation salariale est avérée »

Admission exceptionnelle au séjour

Arrêté du 12/12/07 – J.O. du 27/12/07

Les membres de cette Commission sont nommés
Issue de la loi 07/06, chargée de donner son avis sur les critères d'admission exceptionnelle utilisés par les préfets dans le cadre du cas par cas.

Réorganisation de l'administration centrale du ministère de l'Immigration

Décrets 07-1891&98, + arrêté 26/12, J.O. 30/12/07

Création d'un **Secrétaire général**

Direction immigration : réglementations entrée, séjour & travail ; éloignement, CRA, lutte contre immigration et travail illégaux, fraude documentaire

Direction accueil intégration citoyenneté : accueil et intégration, tutelle sur ANAEM, participation aux règles c/ acquisition & retrait nationalité

Service de l'asile : réglementation droit d'asile et réfugiés, prise en charge sociale des personnes

Service de la stratégie : collecte, analyse et diffusion des données c/ immigration & intégration

Services des affaires internationales et du codéveloppement : élabore projets d'accords

Engorgement de la zone d'attente de Roissy

(Cf. n° décembre 2007)

Des locaux appartenant à l'Aéroport ont été réquisitionnés (1 600 m²) : lits, kits toilette et repas. La réquisition devait cesser le 23/01

ANAFE & Forum Réfugiés : s'inquiètent du rejet d'un gd nb de demandes, et impossibilité de déposer une recours dans un délai de 48 h

A noter : le groupe socialiste à l'Assemblée a demandé la constitution « d'une mission d'information parlementaire sur la situation des zones d'attente et des centres de rétention »

Voir en Logement un travail du Haut Conseil à l'intégration sur le logement des immigrés

Mise en place définitive de la gestion régionalisée de la demande d'asile Bretagne et Haute-Normandie

Arrêté du 28/12/07 – J.O. du 01/01/08

Après une phase expérimentale. **Centralise à la préfecture de région l'examen de toutes requêtes** d'admission au séjour des demandeurs d'asile

Les assocs n'y sont pas favorables : « **déperdition entre le nb de demandeurs se présentant sur les plates-formes associatives et les enregistrements effectifs aux guichets des préfectures** »

Divers

* **M. Hortefeux annonce** la mise en place d'un groupe de travail : réfléchir à l'instauration d'une politique de quotas et à une juridiction spécialisée en droit des étrangers (conclusions fin 04)

* **Ministères EN, Ville et Immigration** ont signé une convention-cadre avec ACSE & ANAEM : « améliorer parcours scolaires et favoriser une meilleure intégration sociale et professionnelle des jeunes immigrés ou issus de l'immigration

Dispo sur www.i.ville.gouv.fr



Missions annoncées du CSTS

ASH – 18/01/08 – 08 022



A connaître; des travaux suivront et surtout cela donne des tendances que l'on ne peut ignorer et qui sont à mettre en perspective avec vos propres préoccupations.

Lettres de missions de Mme V. Létard

1 M. Roche mènera les travaux du groupe sur « le travail social aujourd'hui » : réalisera à ce titre la **brochure de valorisation du travail social** – parution avant fin 2008 – qui doit être « claire, accessible à tous publics »

« Il faut renforcer la notoriété des métiers du travail social et ainsi leur attractivité »

2 « Produire une analyse de l'intervention sociale d'intérêt collectif » : « **alors que le territoire devient le support et le moyen d'une réorganisation de l'intervention publique** »

d'Etat (...) mode d'intervention peu pratiqué » qu'il est urgent de promouvoir.

Souhaite que ce document aborde « **la question de la lutte contre les violences faites aux femmes** » - Adoption par le CSTS avant l'été 2009

3 « Contribuer aux réflexions menées dans le cadre du Grenelle de l'insertion » (c/ thème *évaluation des parcours, écueils et conditions de réussite*)

A noter : la composition du CSTS est modifiée - *arrêté du 02/01/08 (J.O. 15/01/08)*

3° rapport de l'Observatoire national de l'enfance en danger et un entretien

ASH – 18/01/08 – 08 016



A lire attentivement ; tout est intéressant et nous recommandons particulièrement le passage de l'entretien que nous citons intégralement ; fait le point sur cette question difficile de l'application de ces deux lois quasi-divergentes de mars 2007. Allez-y, c'est bien.

Pointe attentes et inquiétudes suscitées par la réforme de la protection de l'enfance

« **Un certain temps sera nécessaire** pour voir les effets des transformations législatives »

Réforme de la protection de l'enfance : cellules de recueil info et observatoire départemental.

Il faut déterminer les articulations entre ces 2 nouvelles instances et l'ASE

Loi sur la prévention délinquance et rôle pivot donné au maire : les professionnels s'inquiètent de l'articulation entre pouvoir du maire et du Pdt CG

Estime que la loi investit le maire « d'une mission portant atteinte à l'autorité parentale ».

Risque de chevauchement des compétences : « le maire et ses services semblent être en position d'orienter les situations, en les gardant ou en les passant au CG et ce faisant, de privilégier une entrée prévention de la délinquance ou protection de l'enfance »

Stabilisation relative du nombre d'enfants protégés

Moins 18 ans bénéficiant d'au moins 1 mesure de protection = 1,81 % de l'ensemble des mineurs, avec **augmentation de 1 % en 2005**

18/21 ans dans ce cas = 0,87 % des 18/21 ans, et **recul de 2,9 %**

Evolutions à relativiser, des inconnues demeurent sur les doubles mesures.

Fortes disparités départementales : les taux de prise en charge les plus élevés correspondent aux départements où le niveau de vie est faible.

Premier recensement stats départementales : permettent de raisonner en termes d'enfants, voire de familles concernés, au lieu de compter seulement le nb de mesures.

De la protection de l'enfant au soutien à la parentalité

« **Les professionnels axent leurs interventions sur repérage et renforcement des compétences des parents** », induisant questions suivantes :

Existe-t-il un « modèle idéal type d'éducation d'un enfant » ? ; quelles sont les représentations des professionnels ?

Attention au risque d'aboutir à une intervention intensive : il faut renforcer la formation des professionnels sur ce point.

www.oned.gouv.fr

Entretien avec Mme Quiriau,

Directrice générale Unasea

La loi est-elle appliquée ?

Un cinquième des Dpts très impliqués, un cinquième en retrait et le reste entre les deux

Ce sont parfois les assoc qui poussent à la roue

Quels sont les freins ?

Lenteur dans la parution de décrets parfois compliqués parce que transversaux. Les guides du ministère permettent d'avancer quand même mais ils sont mal connus

Quels changements depuis la loi ?

Les Dpts les plus investis mettent l'accent sur la prévention (PMI, ISF...)

Parfois **difficultés financières** : l'accompagnement en ESF est une prestation nouvelle ; idem pour la diversification des modes d'accueil

C/ cellule départementale : 30 Dpts environ ont bien avancé mais il reste à faire avec des notions nouvelles comme « infos préoccupantes » ...

« **Tout ce qui relève du partage de l'info pose en revanche question** »

Pourquoi ?

« **A cause de la loi sur la prévention de la délinquance, qui vient percuter celle sur la protection de l'enfance** (...) Mais ignorer cette loi constitue aujourd'hui un frein à la mise en œuvre de la loi sur la protection de l'enfance. Je ne vois pas de CG se rapprocher des communes pour convenir des modalités de transmission de l'info. (...)

Pour éviter que la loi sur la protection de l'enfance soit annihilée par la loi sur la prévention de la délinquance, il faut absolument que les CG et les maires identifient des procédures claires et donnent des consignes précises aux professionnels »

Jeunes délinquants : les travailleurs sociaux face à leurs responsabilités

ASH – 18/01/08 – 08 024



Provocateur sûrement, mais intéressant tout autant. Le secteur social se protège-t-il lui aussi de certains enfants en danger ? Aucune piste ne doit être écartée dans le cadre d'une réflexion sereine sur les phénomènes de stigmatisation. Et même s'il nous semble que la prévention spécialisée évite de segmenter le public, l'article nous paraît plus que digne de lecture.

Par M. Vinais, Dteur d'établissements (69)

Les 2 lois du 5 mars 2007 donnent à penser que l'enfance doit se protéger et la délinquance se traiter, **la deuxième excluant de la première.**

N'a-t-on pas induit cette différence de traitement ?

Quelques exemples

1 CER : souvent considérés comme dispositifs de contention sans compétences éducatives. Cela a pu arriver mais pas la majorité.

Travail avec ados qui repoussent les limites et on a des résultats en 5 mois : **le pb qui subsiste c'est la prise en charge à la sortie.** Crainte d'intégrer ces jeunes « perturbateurs »... après c'est facile de dire que le CER n'a pas d'effet durable...

2 Accueil d'urgence : dans le Rhône divisé en 3 cercles. Le 1° : spécialisé dans cette mission. Le 2° : établissements acceptant quelques jeunes et les autres qui ne le font pas. Officiellement le 2° cercle a plus de moyens, moins perturbé par une urgence.

« Je m'inscris en faux contre cette rationalisation »

L'accueil en urgence relève d'une volonté : le plus grand nb de ces jeunes a besoin de protection

Si on dit que seuls certains établissements peuvent

accueillir une urgence on participe à une stigmatisation autant que les jeunes eux-mêmes peuvent le faire par leur comportement

On retrouve l'insinuation induite entre enfants à protéger et ados à traiter.... Restons attentifs à pouvoir accueillir l'adolescence, qui en elle-même est période de conflit : « trop de conduites à risque ou anticonformistes qui sont le tableau classique de la période adolescente sont considérés par les professionnels comme des troubles de la personnalité »

3 La formation : beaucoup de formations spécifiques pour travailleurs sociaux intervenant auprès d'ados « très » difficiles,

Les gradations dans les symptômes font ainsi leur entrée et la formation ES serait insuffisante. Il faudrait s'interroger sur apparente « impuissance » à prendre en charge une frange d'adolescents.

« Trop d'adolescents en vraie difficulté sont exclus deux fois : la première par le dispositif de droit commun, la seconde par le dispositif spécialisé fait pour eux, qui crée à son tour (...) des sous-catégories et des cloisonnements »

Conserver l'existant ne suffit pas : il faut un dispositif cohérent autorisant la prise de risque et permettant l'expérimentation. Et des soutiens, comme analyse des pratiques, gestion du stress...

« Ces adolescents méritent mieux que les peurs qu'ils provoquent aujourd'hui autant chez les professionnels de l'action sociale que chez le citoyen lambda »

jvinais@slea.asso.fr

Comment surmonter la crise de légitimité du travail social ?

ASH – 11/01/08 – 08 009



Ce texte s'adresse plus spécifiquement aux AS mais nous vous en recommandons la lecture, vous y trouverez de vous, suffisamment pour réfléchir et puis il donne un éclairage sur le travail des AS, que par ailleurs vous rencontrez tous les jours....

Par Mmes Heib et Leloup, travailleuses sociales

Nous sommes confrontés à une crise de confiance et de légitimité : institutionnels et parfois même nos employeurs doutent de nos capacités

Mais se contenter de le dénoncer n'est-il pas plus épuisant que de réfléchir à nos postures ?

Les travailleurs sociaux pensent constituer un « corps » professionnel cohérent et solidaire, notamment sur le plan de valeurs dont ils seraient les principaux garants, (respect de l'autre....)

Or il y a des divergences très grandes, et sur le sens même de la profession : les institutionnels en jouent

Mettre en avant ces valeurs pour critiquer une commande sans autre argument ; de même que défendre nos intérêts et pas assez ceux des usagers auprès desquels nous travaillons : nous nuisons à nous-mêmes.

Il nous faut adapter notre discours à nos interlocuteurs, avoir une stratégie de com.

Tout un passage sur la difficulté de mettre en œuvre la pratique de l'ISIC, « avec » l'utilisateur et non « pour », pratique pourtant valorisée dans diplôme AS

La question du secret professionnel : réactivée par la loi prévention de la délinquance. Il reste la base de la relation à établir avec l'utilisateur mais devient pourtant aléatoire et parfois

« ringardisé » d'autant que la tendance est la multiplication d'intervenants autour d'une famille.

Risque : le fait d'avoir des éléments à dire sera-t-il considéré comme une preuve d'efficacité ? attention aux surenchères ... si humaines.

« Il faut avoir le courage de nous saisir de notre rôle d'expertise (...) prendre la parole, (...) organiser les instances de réflexion et ne pas attendre qu'on nous sollicite, lire, s'informer, se fédérer »

karine.heib@orange.fr ; audouche@neuf.fr

Oser l'entre-deux en mêlant éducation et soin

ASH – 04-11/01/08 – 08 016



Magnifique article : qui vient dire qu'il y a des solutions justement dans les interstices où l'on n'en trouve pas. C'est à lire parce que reconfortant, intelligent et dans un sens on pourrait dire que la prévention spécialisée, avec son propre public, met en œuvre aussi cette « pédagogie de la réussite ».

L'Unité éducative et thérapeutique (UET), près de Dijon, existe depuis 2004.

Internat pour 6 jeunes 13/20 ans relevant de la protection de l'enfance, avec problématiques entre éducatif et psychiatrique, restant sans solution.

8 ES + soignants : pluridisciplinarité très articulée pour apaiser les jeunes et les redynamiser : les aider à envisager un « après ».

Quand le jeune arrive, on lui désigne un référent et 1 mois après il en choisit lui-même un 2°

Chaque jeune a un planning hebdo et des activités sont proposées (socialisation). Ateliers...L'idée est de rester dans le « faire avec ».

L'effectif réduit permet de travailler sur la singularité, d'accorder du temps à chacun. « On travaille beaucoup sur l'anodin », et le désir un jeune est central. Il faut qu'il participe. Le psychologue partage avec eux des moments comme une préparation de repas : là vient parfois la parole

Une matinée par semaine, les jeunes rencontrent un psychiatre-psychanalyste : gérer médicaments, rapports avec hôpital si nécessaire mais cherche à décrypter un propos, un passage à l'acte..

Les passages à l'acte sont fréquents dans ce public. Et on invite le jeune à en chercher le sens.

L'UET applique 3 principes : bienveillance, prendre soin et non-exclusion ; « pas dans la sanction excluante mais dans la revalorisation », une « pédagogie de la réussite »

Par ex. protocole pour les fugues : « quand le jeune revient (...) on prend soin de lui : douche repas... Il dira bien assez tôt ce qui s'est passé »

On recherche le travail avec les familles si possible

En échange de l'implication, l'UET offre une grande liberté d'action « dès lors que l'éthique est bien en place » Ici « il ne suffit pas rappeler les règles de vie. Mais réfléchir sur la clinique »

Temps de régulation, analyse pratiques....

Des outils d'évaluation ont été élaborés et des avancées sont remarquées : comportement...

Mais la sortie du dispositif reste difficile ; « les structures qui nous envoient des jeunes (...) sont réticentes à les reprendre » Pourtant un contrat d'accompagnement est proposé.

03 80 76 07 60

Uniopss : les outils de la loi 2002-2 de plus en plus utilisés et appréciés

ASH – 18/01/08 – 08 023



Certes on objectera que ces outils ne concernent que partiellement la prévention spécialisée : à lire tout de même car cette loi concerne tout le monde et les variantes autour de son utilisation renseignent sur le secteur tout entier et ses questionnements.

608 questionnaires remplis dans 18 régions sur la base du volontariat (02-04/07) : éclairage

4 outils écrits créés par la loi : livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour et projet d'établissement.

73 % des structures les ont élaborés ; 12,5 % y travaillent ; 11 % réactualisent ; 4 % n'ont rien fait

Règlement de fonctionnement : le plus disponible (80 % des cas) ; puis contrat de séjour (76 %) et livret d'accueil (75 %) ; **projet d'établissement** élaboré par 60 % structures et réactualisé par 21 %

Règlement de fonctionnement : apparu « utile », permettant de préciser les règles (Uriopss PACA)

Contrat de séjour : davantage de réserves ; parfois difficile pour les usagers (surtout secteur handicap)

Elaboration : tout le personnel a participé aux documents 53 % ; une partie 39 %. Participation des administrateurs 63 % (et validés pour 76 %)

Quand les outils existent ils sont majoritairement utilisés ; mais cela demande une forte implication

Instances de participation : **Conseil vie sociale**

Méconnaissance ou difficulté à interpréter les textes

N'existe pas partout, et se réunit souvent à minima

Personne qualifiée : à qui l'utilisateur peut faire appel (faire valoir ses droits) ; inscrite sur une liste établie par département. 64 % des structures ont informé le public, mais 20 Dpts n'ont pas de liste... et parfois les établissements n'ont pas l'info

6 % des usagers se sont saisis de cette possibilité

Charte droits et libertés personne accueillie : 38% l'affichent seulement, 71 % donnent une info

Difficultés des professionnels

Manque de temps 34 % ; complexité d'élaboration 19 % ; hiatus entre réglementation et concret 11 % ; difficulté coordination 11 % outils peu adaptés au public 10 % ; résistance des personnels 6 %

56 % structures ont eu un accompagnement

39 % professionnels jugent document utiles, 25 % les appliquent et 6 % les trouvent sans intérêt.

Usagers : certains trouvent qu'il y a trop à lire, d'autres y voient une reconnaissance mais tous sont contents si on prend le temps de leur expliquer

49 % donnent retombées négatives : surcharge de travail, risque de standardisation...

79 % relèvent évolutions positives : plus d'échanges et de réflexion, procédures clarifiées, meilleur accueil des arrivants, travail sur le sens, meilleure prise en compte parole des usagers

Outils jugées particulièrement intéressants : contrat de séjour, projet personnalisé et conseil de vie sociale. Favorise démocratie participative

Dossier signalétique : expériences, points de vue, éléments repérés

ASH – 04-18/01/08 – 08 003



Deux articles bien différents : l'un parle du terrain et l'autre de vous... de vos besoins. A

connaître.

Le travail social sur le terrain mouvant de la prostitution ASH du 18 janvier 2008 – pp. 33-35

« La prostitution n'est pas un état », réalités multiples dépendant de plusieurs facteurs souvent entremêlés. La loi 2003 instituant le racolage passif a fait évoluer les lieux : appartements, périphérie, et compliqué l'intervention sociale. Les populations évoluent aussi de plus en plus de jeunes et d'étrangers. Il faut innover : intervention téléphonique, utilisation de la loi 2002 (expression de la demande du public), pourquoi pas des conférences territoriales par ex ?, travail en réseau et prévention chez les plus jeunes sont des pistes + deux encarts sur initiatives « Appart' » et FNARS

Enquête « emploi 2007 » : Unifaf analyse les besoins de formation massifs de la branche associative

ASH du 4 janvier 2008 – pp. 27-30

Analyse des besoins en formation de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif : montre la croissance continue d'un secteur par ailleurs en proie à des tensions. Au niveau des recrutements et qualifications mais aussi de l'évolution des métiers. Adapter la formation aux nouveaux enjeux et aider les structures en difficulté deviennent des priorités. Document décliné par région au 1^{er} semestre 2008

Dossier Professions Sociales et Etablissements

ASH – 04-11-18-25/01/08 – 08 015



Décentralisation des formations, la réflexion continue. Puis deux articles qui s'enchaînent bien : vue d'ensemble des centres sociaux avec lesquels vous travaillez beaucoup des précisions sur ces animateurs qui y travaillent si souvent.

Formations : « L'Aforts entend être à l'interface des régions et de l'Etat »

Entretien avec M. Chassériaud, Pdt de l'Aforts

l'Association française des organismes de recherche en travail social a 7 ans et a fusionné des structures éclatées : elle doit s'adapter aux transformations dues à la décentralisation des formations sociales et aux évolutions des métiers

L'ancrage territorial a été renforcé : 22 délégués régionaux en 2007 et **approfondissement de la fonction d'expertise** avec la constitution d'un conseil scientifique et technique *Avez-vous un véritable interlocuteur ?*

La **DGAS** a gardé pilotage, délivrance diplômes et contrôle pédagogique mais les **Régions** définissent les politiques de formation : oui il y a là un pb

On sent un mouvement vers une décentralisation complète. Pourquoi pas si l'Etat garde le cadrage national de la politique de formation et des diplômes. Les centres de formation auraient alors comme interlocuteur unique des Régions qui se sentiraient davantage responsables parce que partie prenante des projets pédagogiques.

Aujourd'hui les Régions se sentent des tiroir-caisse

Mais les régions n'ont aucune doctrine sur les formations sociales !

L'ARF en effet ne définit pas de politique commune : donc les situations sont très variables, avec un risque de marchandisation.

Nous avons là un rôle à jouer : « **aider les régions à intégrer la culture du travail social** »

Il faut aussi que perdure un cadre national avec l'aide du CSTS.

Certains s'inquiètent d'une augmentation des formateurs

vacataires....

Cela ne signifie pas forcément une baisse de qualité. Avec la refonte des diplômes et l'ouverture à la VAE il s'agit d'acquérir des compétences, plus seulement des connaissances : d'où le recours à des professionnels en exercice.

L'enjeu est « de veiller au bon équilibre » entre permanents et vacataires

Effectifs en hausse de 4 % en un an dans la branche des centres sociaux (par l'observatoire emploi-formation de la branche)

Un peu moins de 50 000 salariés en 2006 : centres sociaux, accueil jeunes enfants et assoc de développement local. **Mais 18 000 en ETP.**

L'importance des temps partiels (2 tiers salariés) est une des caractéristiques de la branche. **23 % CDI temps plein en centres sociaux** et 34 % ailleurs

1 486 assoc employeurs dont 70 % gères des centres sociaux (conv. 83)

77 % ont moins de 10 salariés et 10 % plus de 20

73 % des salariés de la branche sont des femmes, dont 28 % à temps plein. Age moyen 36 ans, ancienneté 4 ans : fort turn over

50 % assoc ont recours aux contrats aidés : 14 % des salariés de la branche

62 % sur des postes d'animation

Taux départ en formation augmente mais reste faible (17 %) et pour une durée de 30 h en moyenne

Bientôt disponible sur www.cpnf.com

L'animateur social, travailleur social décalé ?

Près de 60 000 animateurs dans l'ensemble du secteur.

En 2001 création du BPJEPS, diplôme niv. V (se substitue au Beatep). Enrichi en 2005 : spécialisation « animation sociale » (construction Jeunesse & Sports et affaires sociales) et mention annoncée « animation sociale » au Dejeeps (niv. III)

Profession enracinée dans les valeurs d'éducation populaire (structures de quartiers), mais identité et statut longtemps imprécis

Plus-value dans les institutions sociales et médico-sociales : il participe au rétablissement du lien social (déficience, vieillissement, quartier stigmatisé). Partout où il y a « source » d'exclusion. **C'est l'animateur qui permet l'ouverture de l'établissement vers l'extérieur.**

Rupture d'avec pratiques d'animation tous publics

Pose la question de l'articulation avec les autres travailleurs sociaux : greffe parfois mal perçue.

« **Dans la prévention spécialisée**, de plus en plus d'actions collectives fondées sur loisirs ou culture conduites conjointement par ES et animateurs afin de toucher un public large dans les quartiers. » (ES)

Mais au niveau des établissements les clivages culturels sont plus forts

Diplômes

* **La DGAS apporte des précisions sur les modalités des ES & des ME**

Circulaire DGAS/SD4A/2007/436 du 11/12/07

Rappelle que les réformes récentes visent à une ouverture à la VAE pour ME et meilleure visibilité des parcours post-VAE pour ES avec une meilleure articulation entre ces deux diplômes

Précisions sur organisation de la formation pratique des diplômes, et certaines dispenses de formation

* **Les règles d'octroi du titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles sont aménagées**

Arrêté du 19/12/07 – J.O. du 15/01/08

Le référentiel reste de niveau V

* **Les conditions d'octroi du titre professionnel de technicien(ne) médiation services sont modifiées**

Arrêté du 19/12/07 – J.O. du 15/01/08

Eléments sur le handicap

2ASH – 04-11-18-25/01/08 – 08 004

Lien Social – n° 867 – 10/01/08 – 08 004



Un point, comme chaque mois, au gré de nos lectures et des éléments pragmatiques dans le volet biblio de ce dossier. Permettre d'aller plus vite.

Compte social du handicap en progression

Approche les 2 % du PIB (1,91 %) avec une augmentation de 5,2 % par an entre 2000 et 2006.

Evolution un peu plus rapide que celle de l'ensemble des prestations sociales (3 %)

Notamment très forte croissance des dépenses d'hébergement et d'aide sociale assurées par les départements (6,3 % par an)

Financeurs (ordre décroissant) : Sécurité sociale, Etat, Départements, Régimes privés ; part Etat a tendance à baisser, parts départements et sécurité sociale à augmenter

DREES – E&R 619 – www.sante.gouv.fr

La mise en accessibilité des bâtiments publics coûtera 15 milliards aux collectivités territoriales

C'est la première estimation sur le sujet : dossier de presse avec budget moyen par type d'établissement sur demande à communication@apajh.asso.fr

UNITH : bon bilan des CAP Emploi en 06

Ont accompagné 81 671 travailleurs handicapés et permis le placement de 48 455 d'entre eux.

Conforme aux objectifs fixés

Sur le dispositif voir www.capemploi.net

Pour le bilan consulter www.unith.org

Eléments bibliographiques

Le Guide vacances 2008

Annuaire d'adresses par région & conseils divers

APF – 17, Bd. Blanqui – 75013 – 5,5 €

L'accessibilité – N° spécial du bimestriel « Etre »

A l'école, à l'emploi, au cadre bâti, aux loisirs...

Et une page pour aider à accéder ... aux personnes handicapées...

N° 92/ - janvier – février 2008 – 9,50 €

Douloureuse épopée des maisons départementales des personnes handicapées

Dossier Lien social n° 867 – 10/01/08 - pp.8/17

L'autisme, où en est-on aujourd'hui ?

Publié par Unapei et Arapi : état des connaissances + « repères pour l'accompagnement »

Dispo auprès Unapei - ☎ 01 44 85 50 – 18 €



Notre choix parmi les textes

ASH – 11-18-25/01/08 – 08 013



Comme tous les mois, notre rendez-vous le plus technique.

Loi

Procédant à la refonte de la partie législative du code du travail (ratifie ordonnance 12/03/07)
n° 2008-67 du 21/01/08, J.O. 22/01/08

Décrets

Portant revalorisation des ASS / ATA / AI / AER & RMI
07-1940 - 26/12/07, J.O. 30/12/07 &
08-52 du 16/01/08, J.O. 17/01/08
Précisant conditions et modalités d'attribution aide exceptionnelle à la cuve en faveur ménages modestes
08-49 – 15/01/08, J.O. 17/01/08
Autorisant la création d'un emploi fonctionnel de directeur CCAS & CIAS (recrutement direct par contrat)
07-1828 - 24/12/07, J.O. 28/12/07

Arrêtés

Relatif aux conditions de travail ressortissants UE et hors UE
du 18/01/08 – J.O. 20/01/08
Fixant le cadre normalisé de présentation du compte administratif des établissements et services sociaux et médico-sociaux
du 26/12/07 – J.O. 15/01/08
Fixant plafonds de ressources 2008 pour l'attribution de subventions par l'ANAH aux propriétaires occupants
du 11/12/07 – J.O. 22/12/07
Elargissant la liste des départements autorisés à expérimenter le RSA en faveur des allocataires API
du 27/12/07- J.O. 08/01/08
Modifiant la composition de la commission professionnelle consultative du travail social (aide technique à l'élaboration des certifications)
du 27/12/07 – J.O. 06/01/08

Circulaire

Présentant plafonds ressources pour bénéficier aide juridictionnelles au 01/01/08 – progression de 1,3 % (tenant compte des ressources 2007)
NOR JUS J 07 90 009 C – 27/12/07 – à paraître BOMJ
Avis
Relatif à l'indice de référence des loyers du troisième trimestre 2007 J.O. 12/01/08



Chômage : derniers chiffres et des informations

ASH – 25/01/08 – 08 030

Le Monde – 01/02/08 – 08 030



Des chiffres en attendant LES chiffres ; c'est encore un peu compliqué, en tout cas à nos yeux mais la baisse est là. Le reste est à savoir... et à suivre.

Ministère du travail

le chômage a reculé de 9,3 % en 2007

Décembre 2007 : - 0,5 % en catégorie 1, soit un fléchissement par rapport aux mois précédents.

3° trim. 2007 : ralentissement créations d'emploi (+ 0,4 % contre 1,8 % sur l'année) et intérim

Sorties ANPE pour « reprise d'emploi » : en baisse depuis plusieurs mois.

Chômage moins de 25 ans : moins 1,2 % en décembre et moins 11,6 % sur l'année 2007

En mars : on aura les chiffres du chômage BIT du 4° trimestre 2007 (pour 3° trim. 8,3 %)

Craintes à propos de la réforme du service public de l'emploi

Adoption définitive prévue fin janvier

Syndicats ANPE / Unedic appelés à fusionner : inquiets sur les futurs statuts et missions

Syndicats AFPA : craignent une « mise en concurrence » avec le risque de « privilégier les bénéficiaires rentables »

Prestataires services ANPE : agréments jusqu'à fin 08 mais on y met fin au plus tard au 31/03... et nouvel appel d'offres. Avantage aux grosses structures au détriment de petites, expérimentées dans l'accompagnement social ?

ARF : souhaite que les régions soient pilote du service public emploi mais souhaite que l'indemnisation reste aux partenaires sociaux

Une convention ANPE / SNCF pour faciliter le transport des chômeurs se rendant à un entretien d'embauche

Convention 27/12/07 B.O. ANPE n° 3 du 16/01/08

Effective depuis le 01/01/08 et jusqu'au 31/12 ; et reconductible pour 2 ans

Tarif préférentiel forfaitaire aux chômeurs inscrits ANPE se rendant à un entretien d'embauche sur confirmation délivrée par l'ANPE.

Base de 55 € pour un aller-retour en 2° classe + prix de résa (corail, corail Téoz et TGV) jusqu'à concurrence d'un volume maximum annuel de 100 000 aller-retour

Information du mois

ASH – 18-25/01/08 – 08 020



Les chiffres sur le CIVIS s'enchaînent « bien » si l'on ose dire avec les conclusions de l'étude du centre d'analyse stratégique et renvoient aux propos de M. Hirsch (Société) concernant le travail à faire sur l'employabilité. Un challenge ? En quelque sorte. A suivre avec le Grenelle

Un point sur le CIVIS

42 % des jeunes sorties du CIVIS depuis le début du dispositif (04/05), ont accédé à un « emploi durable » (CDI ou CDD + 6 mois hors contrats aidés secteur non marchand)

6 % ont trouvé un emploi non durable

6 % ont entamé une formation

Pour 46 % le CIVIS n'a pas débouché.

DARES – 2008 02.2 – www.travail-solidarite.gouv.fr

Les personnes les plus en difficulté sur le marché du travail : une estimation

Etude du CAS : « **noyau dur de 1 à 1,4 million de personnes en difficulté structurelle** (4 à 5,6 % de la population en âge de travailler) »

« **Population aux contours flous** » : perméabilité des frontières entre emploi, chômage et inactivité

Note veille 87 – www.strategie.gouv.fr

Mme Lagarde détaille la feuille de route des missions locales

Souhaite que le CNML engage une réflexion sur la coopération à venir entre son réseau et « le futur opérateur unique » (ANPE / Unedic), avec 1^{er} recommandations fin mars 2008

Œuvrer à la réduction des écarts d'emploi et d'activité entre ZUS et le reste du territoire :

« **préconisations opérationnelles** » fin janvier 08

Veiller à l'articulation du réseau avec les actions de formation initiale

Mettre l'accent sur le renforcement des liens ML/ entreprises (avec calendrier de déploiement national du partenariat engagé)

Précisions de l'Unedic sur la suppression des dispositifs de soutien à l'emploi des jeunes en entreprise

Directive 08-07 du 15/01/08, www.assedic.fr

Dossier Minima sociaux

ASH – 11-18/01/08 – 08 010



Le reflux des allocataires, pendant des chiffres du chômage on ne peut s'en plaindre. Parcourez le rapport de l'IGAS : on y apprend des choses parfois surprenantes.

Très léger reflux des allocataires

6,4 millions de personnes, soit 10 % population

Diminution de 0,3 % en 2006 (- 10 000 personnes)

Ce mouvement ne touche pas encore l'outre mer et les évolutions sont contrastées selon les minima.

Amélioration du marché du travail et activation des contrats aidés jouent sur RMI & ASS

RMI : baisse de 0,8 %.

ASS : baisse de 2,1 % (moins de chômeurs de longue durée) **mais augmentation ARE de 44,8 %** (alloc équivalent retraite

pour chômeurs moins 60 ans avec 160 trim.) ASS + AER = hausse de 2,3 %

Allocation d'insertion (détenus, demandeurs d'asile) : recule de 34,9 %

AAH : en hausse 0,4 % (le rythme d'augmentation fléchit). Raisons démographiques

API : continue d'augmenter (+ 5,5 %) ; reflète augmentation familles monoparentales et précaires

Personnes âgées : alloc sup vieillesse – 1,8 % (amélioration droits à pension nouveaux retraités)

DREES – E&R 617 – www.sante.gouv.fr

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RMI

Se distinguent des autres demandeurs d'emploi par leur plus grande difficulté à sortir du chômage.

Se positionnent sur un nb plus réduit de métiers (qualification moindre) et se réinscrivent dans des délais bien plus courts que les autres.

Une partie importante de leurs entrées et sorties sur les listes semble davantage liée à des raisons administratives qu'à des mouvements sur le marché du travail

ANPE – L'essentiel n° 16 – www.anpe.fr

L'IGAS suggère d'unifier davantage la gestion du RMI par les départements

Synthèse d'un contrôle dans 6 collectivités

Instruction administrative de la demande et gestion de l'allocation : pourraient être améliorées et accélérées. Le support papier est trop utilisé, délégations trop timides, failles dans le contrôle du respect de l'insertion, et des fraudes.

Insertion : les dépenses ne sont pas à la baisse mais cela concerne l'insertion professionnelles ; pour l'insertion sociale c'est à la baisse.

Taux de contractualisation : son accroissement est un objectif prioritaire mais souvent ne porte que sur les nouveaux entrants. Taux d'inscription ANPE stable et recours aux contrats aidés modeste + offre de formation régionale inadaptée aux Rmistes.

Il faut moderniser systèmes, mieux former référents, « profiler » bénéficiaires pour adapter les parcours, améliorer contrôles, signer contrats plus rapidement (3 mois maxi)

Unifier les pratiques : indicateurs nationaux

Souhaite une conférence annuelle de l'action sociale avec un volet RMI

www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics

Voir en **Bibliographie** un ouvrage sur le RMI



Hébergement / logement : contrat d'objectifs, rapport Pinte, plan pluriannuel et réactions

ASH – 11-18/01 & 01/02/08 – 08 006

Le Monde – 30/01/08 – 08 006



Présentation chronologique: d'abord les demandes et puis la remise du rapport Pinte qui reprend des propositions du secteur... et enfin un plan officiel qui déçoit. Et c'est à suivre encore bien sûr.

Les associations refusent le contrat d'objectifs sur l'hébergement et le logement

Et demandent à l'Etat de s'engager sur les mesures qu'elles jugent prioritaires

(Voir numéro de décembre 2007)

M. Fillon attend propositions de M. Pinte (au 21/01) sur méthode de travail et calendrier pour définir une politique interministérielle : que « plus personne ne soit contraint de vivre dans la rue »

Entretien avec M. Grouès, Uniopss

« **Nous n'avons pas l'habitude de signer des contrats avec le gouvernement** (...) la politique du logement relève des pouvoirs publics ». A l'Etat de la formaliser « **par un acte unilatéral** »

Demandent au gouvernement de s'engager le 15/01 à **faire du logement une priorité nationale**, avec programme d'action pluriannuel fixant pour chaque mesure des délais à respecter. Et donc moyens budgétaires ad hoc. + évaluation annuelle.

13 mesures prioritaires sont retenues.

Plus personne ne doit être obligé de vivre à la rue ; L'Etat doit jouer son rôle de garant (que les préfets aient des instructions, des pouvoirs et pourquoi pas des objectifs chiffrés ?) ; **le logement doit être la finalité**, l'hébergement pas conçu comme définitif ; **toujours proposer accompagnement social** aux personnes à la rue (pas de crédit aujourd'hui pour ça dans les centres d'hébergement...)

Que signifie pour vous la prévention ?

Un moratoire sur les expulsions jusqu'au 01/12/08 (mise en œuvre recours contentieux – DALO) avec dédommagement des propriétaires. Et la résorption des 600 000 logement indignes d'ici 5 ans.

Il faut un financement exceptionnel : rénover l'hébergement (locaux dégradés, dortoirs) et **créer les nouvelles places** exigées par DALO

Il faut **déverrouiller l'accès au logement** : obliger réservataires de logements sociaux à loger ménages prioritaires (DALO), solliciter le parc privé...

« **Nous demandons à l'Etat, après 30 ans d'incurie, de faire de la question des sans-abri un objectif prioritaire** ». Les assoc pourraient manifester leur mécontentement.

Le rapport Pinte remis au 1° Ministre

Demande au gouvernement de modifier « **fondamentalement son approche (...) et d'assumer toutes ses responsabilités dans le domaine hébergement et accès au logement** », en partenariat avec assoc, collectivité territoriales...

« **Diagnostic partagé avec assoc gestionnaires** »

« **Nouvelle stratégie fondée sur 3 objectifs : ne plus condamner à la rue ; sortir de rue ; se donner les moyens de l'application loi DALO** »

Mesures fortes en urgence et calendrier 2008-12

Immédiatement « **diagnostic provisoire** » égide des préfets, dans les Dpts pour une **programmation pluriannuelle du prioritaire au 31/05**

Simplifier l'existant : fusions comités suivi PARSA et DALO ou nomination « super préfet »

Généraliser les commissions de prévention des expulsions. Et mettre en place une « **prévention active des expulsions** » : enquête sociale systématique, concours de la force publique subordonné à une proposition d'hébergement, mise à l'abri à l'hôtel exceptionnelle et temporaire.

Plus largement : qu'aucune institution ne laisse partir une personne sans s'assurer qu'il aura un logement ou hébergement : prison, armée, HP, ASE...

Qualité accueil des SDF : « ne plus les installer dans des gymnases ou des hôtels indignes »

Appelle à lutter contre l'habitat indigne mais aussi à réhabiliter les structures d'hébergement

Souhaite une réforme des statuts : préciser objectifs des différentes structures et pourquoi pas un référentiel coûts / prestations appliqué à toutes.

Renforcer l'accompagnement social dans les centres d'urgence : à hauteur d'un travailleur social pour 20 personnes accueillies.

Application loi DALO

Préfets de région : objectif construction d'au moins 20 % de logements « très sociaux » (PLAI) sur le total des logement sociaux.

Que l'ensemble des programmes 2008 aient 30% de logements sociaux (dont un tiers de PLAI) sauf dans quartiers avec 40 % logements sociaux

Que les préfets négocient avec bailleurs sociaux, collectivités locales, 1% logement une « **retrocession gratuite** » d'une partie plus importante du contingent HLM à attribuer au public prioritaire. (Contingent préfectoral HLM ≈ 65 000 pour nb potentiel prioritaires de ≈ 600 000)

Evaluation chiffrée : 240 millions pour 08. 135 pour fonctionnement de l'existant ; 60 lutter contre habitat indigne ; 35 humaniser centres hébergement ; 10 dispositifs sanitaires, PASS...

www.premier-ministre.gouv.fr

A noter que sa mission continue, nouvelles propositions en juillet

Les annonces de Matignon

1 plan pluriannuel et 1 enveloppe de 250 millions

Cette nouvelle enveloppe au titre de 2008

Création d'un poste de « **superpréfet** » chargé de coordonner sur le terrain « **toutes les actions de lutte contre les pb des sans-abri** »

Objectifs affichés

Politique de prévention des expulsions locatives : enquête sociale préalable systématique, pouvoir pour préfets de suspendre les décisions d'expulsion « **dans le cas où aucune solution d'hébergement digne n'aura été trouvée** »

Réhabilitation centres hébergement et augmentation de leur capacité d'accueil

Résorber l'habitat indigne d'ici 4 ans

Application DALO : construire 20 000 logements à loyer accessible sur les 60 000 prévus chaque année d'ici 2012 + 9 000 places en maisons-relais

Communes ne respectant pas art 55 SRU : les programmes construction devront comprendre **au moins 30% logements sociaux** et préfets pourraient exercer droits préemption si nécessaire

Plan jugé très décevant par les assocs

Pas de nature à « améliorer radicalement les conditions de vie (...) ni de fluidifier la chaîne de l'hébergement au logement »

FNARS : M. Pinte a repris « nos orientations et propositions: durée, pilotage interministériel et organisation locale. Mais le 1^{er} Ministre annonce 250 millions »... **Les assocs avaient évalué à plus de 1,5 milliard le budget nécessaire pour 2008. Si des principes ont été retenus, le compte n'y est pas.**

Habitat indigne : annonce réhabilitation 100 000 logements sur 4 ans mais 600 000 dans ce cas...

Aucune place d'hébergement programmée

Volet logement : objectifs PARSA 07 pas atteints et « pas d'engagement fort sur l'élargissement du contingent » (Ftton Abbé Pierre) et loi DALO... Il faut plus de logements très sociaux....

Les assocs annoncent une mobilisation le 21/02

Rapport 2008 de la Fondation Abbé-Pierre

ASH – 01/02/08 – 08 033 -

Le Monde – 02/02/08 – 08 033



Inquiétudes toujours et toujours paradoxalement renforcées par la loi DALO : on les retrouve chez tous les observateurs. Ici comme chaque année la qualité de l'analyse... et le lien Internet.

Non seulement la loi DALO risque de ne pas être appliquée, mais elle peut renforcer les inégalités sociales et spatiales déjà à l'œuvre.

« **Nouvelle ligne de fracture** (...) entre ménages qui peuvent choisir leur logement et ceux qui ne peuvent pas. (...) Insuffisamment prise en compte »

2006 : moins de 24 % des logements produits destinés à 70 % des ménages (relevant du logement véritablement social – PLUS), dont 6 % en PLAI

2007 : 42 % des mises en chantiers attribuées sous conditions de ressources (65 % en 2000)

Ménages modestes soumis à une « double peine » : augmentation du taux d'effort et diminution des exigences de qualité

ZUS : « spécialisation sociale » accentuée ; les logements sociaux : plus de 60 % du parc. Fonds consacrés à ces territoires toujours en dessous de ceux consentis aux centres villes (école, voirie...)

Contingent électoral pour loi DALO : « arme à double tranchant » : pourrait aggraver paupérisation du peuplement dans certains endroits. Et insuffisant.

De plus, risque de voir **structures d'hébergement devenir des « logements pour les pauvres »**, par manque de « sortie par le haut »

Loi DALO : une avancée mais pas une rupture. Il faut résorber le déficit de logements (≈ 800 000) et rétablir équilibre entre nature de l'offre et de la demande (manquent 500 000 logements sociaux)

Il faut en **produire** et en « **capter** » - 5 % parc privé

« **Intégrer dimension territoriale et sociale** » : renforcer SRU et veiller équilibre démolitions / constructions (06: respectivement 4 558 contre 268)

« **Permettre au secteur hébergement de jouer son rôle** » : nouvelles places

L'effort budgétaire doit dépasser 2 % du PIB contre 1,78 % actuellement

En bout de chaîne actuellement plus d'un million de personnes sont sans logement

www.fondation-abbepierre.fr

Urgence : divers travaux

ASH – 11-18-25/01 & 01/02/08 – 08 032



Voici traitées à part des photographies du public concerné : un plus pour qui veut enrichir le tableau présenté ce mois-ci.

Série de travaux du SAMU social

Trajectoires d'hébergement au sein du dispositif 115 : une chronicisation de l'urgence

Enquête sur 99-06 : **le volume de nuitées a augmenté entre 99 et 03 et stagne depuis**

Depuis 2000, population féminisée, vieillie, plus cosmopolite (15 à 25 % de sans papiers), 50 % se déclarent sans ressources, 11 % ont un revenu du travail ou de l'Assedic.

A partir de la date d'entrée dans le dispositif « la population se renouvelle de moins en moins » 1 hébergé sur 5 l'est au moins depuis 5 ans

4 grands types de parcours : 49 % étaient des primo-arrivants dans le dispositif en 2006 ; 29 % sont des « habitués » qui reviennent chaque année (plus âgées, plus de droits sociaux) ; 18 % ont des parcours « à trous » : éloignement géographique, ou prison, hôpital, tentative insertion... ; 4 % parcours « en alternance » avec de longues périodes sans hébergement : **très anciens dans le dispositif mais mieux suivis socialement** et ayant davantage de ressources, le 115 est alors un « dépannage »

Conditions sortie du dispositif insatisfaisantes, tant par le nb que par la qualité. La nécessité de « gérer la pénurie » remet en cause le principe de l'accueil inconditionnel de nouvelles personnes

« **Le plan d'urgence hivernal : l'échec d'un pilotage automatique** » - Mme Schvarts (socio)

Solution d'ordre technique : inappropriée et les acteurs résistent : « pilotage automatique » en échec

Le fait d'être impliquées dans le dispositif a atténué la force contestataire des assocs qui s'est déplacée vers des organisations extérieures au plan (cf. action « Don Quichotte » en 2006).

Avec le PARSA et la loi DALO, **la prise en charge des sans-abri s'inscrit dans le droit et on passe donc d'une « conception humanitaire à une conception en termes de justice sociale »**

La fin de la division entre *insertion* et *urgence sociale* dans politiques de lutte contre l'exclusion ?

www.samusocial-75.fr : Observatoire

Photographie des publics accueillis en urgence dans les CHRS

2004 : 40 % des CHRS propose l'accueil d'urgence, La DREES enquête sur une nuitée de février 2005

20 % de ces CHRS consacrent 87 % de leur places à l'urgence et 34 % moins de 12,5 %

Ils pratiquent un accueil plus généraliste que les autres et mènent moins d'actions sur le long terme

Population masculine (58 %), beaucoup personnes sans enfant (60 %) et moins de mineurs (20 %) que dans les autres formes d'accueil

Le 115 reste le principal vecteur d'orientation

Pour près de 50 % des adultes de cette nuit-là, un hébergement d'urgence a été le principal domicile au cours du mois précédent.

Mais 18 % étaient dans un logement ordinaire

Plus de 50 % sans logement depuis plus de 6 mois et près d'1 sur 5 n'en avait jamais eu

Typologie (cf. travail SAMU ci-dessus)

Établie à partir de : sexe et situation familiale

« **1^{er} classe** » : 75% personnes hébergées en urgence

Adultes isolés, hommes 18/44, + 50 % avaient passé le plus gros de janvier en centre d'urgence, 20% vivaient dans la rue

et 50 % jamais eu de logement personnel (au moins depuis + 6 mois)

« 2° classe » : 13 % des personnes ; adultes avec enfants, 70 % de 25/44 ans avec 15 % de moins de 18ans ; 66 % sans logement personnel depuis + 6 mois.

« 3° classe » : 12% personnes hébergées en urgence, grande majorité femmes seules avec enfants (25/44), 50 % sans logement personnel depuis moins d'un mois (précarisation récente).

E&R n° 620 – www.sante.gouv.fr/drees/index.htm

Le collectif Les morts de la rue

Pour 2007 recense 260 personnes décédées dans la rue ou des suites d'une longue période sans domicile fixe. Dont 142 en Ile-de-France Même ordre de grandeur qu'en 2006 sans doute inférieur à la réalité.

Moyenne de 51 ans (20 à 80 ans)

Informations du mois

ASH – 11-25/01/08 – 08 014



A l'heure où l'on parle tant d'intégration, le rapport du Haut Conseil est édifiant et la loi DALO décidément inspire des inquiétudes : c'est à lire.

Le Haut Conseil à l'intégration dénonce les conditions de logement des personnes immigrées

Ménages immigrés, évalués à 4,9 millions de personnes : « population la plus exposée au chômage et à la pauvreté »

Surreprésentés : en HLM (et notamment les plus anciens) ; habitat insalubre ; quartiers en difficulté

Décalage persiste entre personnes immigrées et Français pour accession propriété ; discriminations dans l'accès location et recours au crédit.

Survivance d'habitat spécifique : foyers travailleurs non rénovés (+ situation Ile-de-France)

Créer « cartographie nationale » **habitat indigne** (mobiliser moyens Dpts), **rénover** foyers (résidences sociales), **mutualiser** moyens Ile-de-France (Syndicat), **transparence** commissions attribution logements sociaux (+ évaluation)

Rétablir mixité sociale : assurance obligatoire des risques locatifs, soutenir l'accès des personnes immigrées à la propriété (organismes crédit)

Crise du logement : l'obligation de reloger instituée (DALO) pourrait aboutir à une « nouvelle concentration personnes défavorisées dans quartiers défavorisés et particulièrement ZUS », là où se trouvent les logements disponibles.

Prochainement sur www.hci.gouv.fr

CLCV et fonds de garantie universel

Couvrirait impayés et dégradations
Elle propose que ce fonds soit placé, rémunéré et géré paritairement par bailleurs et locataires
Financement Etat, mois de caution et bailleurs
L'évalue à 487 millions (soit 1,2 % montant loyers)

Volet réglementaire

* **Les textes relatifs à la revalorisation de 2,76% de l'APL sont parus** (Cf. n° décembre 07)

Arrêtés du 26/12/07 – J.O. 05/01/08

Concerne tous secteurs (locatif, accession, « foyer »)

Participation personnelle minimale à la dépense de logement (secteur locatif) passe de 30 à 31 €

Seuil au-dessous duquel l'APL (tous secteurs) n'est pas versée reste fixé à 15 €

* **DALO : le modèle du formulaire de saisine de la commission de médiation est fixé**

Arrêté du 19/12/07 – J.O. 08/01/08

Tous les textes permettant le droit au logement opposable sont maintenant parus



Priorités de la MILDT pour 2008

ASH – 18/01/08 – 08 018



Instructions qui préfigurent le prochain plan gouvernemental à finaliser dans le 1° semestre. A lire attentivement et même entre les lignes... mais sans surprise pour autant.

Circulaire du 4 janvier 2008

« Au carrefour de 3 approches, prévention, répression, soins » mieux les articuler et permettre de renforcer l'efficacité de l'action publique

Réduire la demande par la prévention et le rappel de la loi : renforcer la légitimité du discours des adultes sur le respect de l'interdit et veiller à la mise en œuvre rapide des mesures loi prévention délinquance (stage sensibilisation, obligation soins)

Veiller à la qualité et diversification de l'offre de soins : la diversification devant passer par la création de programme sans substitution.

Le principe de la réduction des risques n'est pas remis en cause mais le Pdt souhaite qu'elle se limite aux drogues injectables.

S'assurer du respect réglementation c/ distribution d'alcool aux plus jeunes et réduire le trafic local

www.drogues.gouv.fr/article5582.html

Aide à l'acquisition d'une complémentaire et autres éléments

ASH – 11-25/01/08 – 08 011



Presque des Brèves, mais thématiques. Pas vraiment de quoi remonter le moral mais des réalités...

Mme Bachelot a remis des « chèques-santé » : relancer dispositif aide acquisition complémentaire (ACS) que 10 % seulement bénéficiaires potentiels ont utilisé

Le chèque indique clairement le montant total de l'aide accordée et un nouveau formulaire facilite les démarches pour les assurés (www.ameli.fr)

Montant de l'aide inchangé : entre 100 et 400 €

Le CISS plus que sceptique sur l'efficacité de ce chèque : « opération de communication »

Montant de l'aide couvre moins de 50 % du coût de souscription (personne seule) et on propose des « contrats à garanties moyennes et faibles »

Ce sont les seuils d'accès qu'il faut faire évoluer

Franchises médicales : un recours

Déposé devant le Conseil d'Etat par la FNATH et l'assoc de défense des victimes de l'amiante

« **Véritables obstacles à l'accès aux soins** » : avec les effets de seuil, les franchises concernent des personnes aux revenus en dessous du seuil pauvreté (notamment AAH)

CMU et soins dentaires

Depuis fin 06 et 07 dépenses CMUS en forte croissance. Dû à décisions de revalorisation, notamment pour soins dentaires : objectif de réduire refus de soins (+ 55 millions)

Lettre du Fonds, n° 30 – www.cmu.fr



Extension de la notion de handicap aux élèves en grande difficulté ?

ASH – 18/01/08 – 08 025



Nous signalons ce texte parce qu'il nous paraît important d'être attentifs, toujours, aux effets pervers des améliorations mises en place. En l'occurrence, défaut de souplesse et étiquetage. Inattendu peut-être ou bien connu déjà, mais en tout cas instructif.

C'est ce que dénonce une pétition lancée par des médecins et des enseignants spécialisée et soutenue par la Fédération des CMPP

Des enfants présentant « difficultés relationnelles, émotionnelles ou d'apprentissage » souvent transitoires si bien prises en charge, (suppose action coordonnée et aménagements du temps scolaire souvent « minimales » mais très efficaces)

Or les RASED ont des moyens limités et « **pour presque tous les aménagements de scolarisation, la famille doit s'adresser à la MDPH** » avec traumatisme de l'étiquette « handicap »

Définition du handicap (loi 05) : « altération substantielle durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions »

Dans ces conditions **certaines familles renoncent à demander de l'aide. Et certains enfants se retrouvent « institutionnellement à l'abandon**, au fond des classes parfois à côté de handicapés que par ailleurs on n'a pas les moyens d'intégrer.

Demande : possibilités d'aménagement « souple et évolutif » des temps scolaires, AVS formés, classes à effectif réduit et la possibilité d'orientation vers les ITEP « sans passer par le cadre du handicap »



BIBLIOGRAPHIE

ASH du 25 janvier -- 08 029 - 31

2° Assises nationales des foyers de l'enfance



Profitez du lien : il y a une table ronde sur parentalité et travail social.

Octobre 2007 : changements dans le paysage institutionnel et les pratiques professionnelles du fait d'un modèle familial en évolution et d'une protection de l'enfance en réforme.

www.passerelles-eje.info/bibliotheque/File/actes-assises-nationales-foyers-de-l'enfance.pdf

RMI, l'état des lieux. 1998 - 2008



Sembler très bien documenté. A feuilleter ?

Il a 20 ans : peut-être remplacé par le RSA en 09

Ouvrage collectif coordonné par la DREES : le point des connaissances sur parcours et conditions de vie des allocataires (2,5 millions fin 06)

Bénéficiaires aux profils très divers mais toutes choses égales par ailleurs probabilité retour emploi multipliée par 1,2 si accompagnement professionnel

Ce n'est pas le seul critère pour mesurer la « réussite » du dispositif, d'autant que trouver un emploi ne permet pas toujours de sortir du RMI.

Modifs dans l'indemnisation du chômage + formes d'emploi très diverses : **le RMI est devenu « le troisième pilier de l'indemnisation du chômage »**

Les enquêtes d'opinion montrent une suspicion de plus en plus forte vis-à-vis du dispositif

Direction M. Lelièvre – Ed. La Découverte – 28 €

Méthodologie de l'intervention en travail social. L'aide à la personne.

C'est une édition remise à jour 25 ans après une 1° parution et des changements dans les pbs sociaux, les politiques et les formations des intervenants.

Réflexion sur l'intervention et proposition d'outils

C. de Robertis – Ed. Bayard – 29 €

Guide du bénévole social

Abécédaire (≈ 100 mots-clés de A à V), établi par un psychologue : permettre aux bénévoles de réfléchir sur leur activité

J-P. Arveiller – Ed. érès – 13 €



Le Monde – 08 027 – 08 027

L'UOIF cosigne une « charte des musulmans européens, précisant droits et devoirs » (14/01)

Adoptée par ≈ 400 assocs.

Défend « l'islam du juste milieu » : « respect de la diversité et des êtres humains (...) compassion, solidarité, fraternité, l'égalité homme-femme (...) refus de la violence et du terrorisme »

« Lorsque les lois en vigueur s'opposent aux pratiques et règles islamiques, les musulmans sont en droit de s'adresser aux autorités pour expliquer leurs points de vue et exprimer leurs besoins »

Débuts de la formation de musulmans à la « Catho » (29/01)

23 personnes inscrites, principalement de la Mosquée de Paris

Cours doivent fournir une meilleure compréhension de la société française et de ses relations avec les religions

Financée par ministère immigration / intégration

ASH du 11 janvier 2008 – 08 012

Satisfaction pour la Fédération nationale solidarité femme

Une mère victime de violences conjugales s'était réfugiée avec ses enfants auprès d'une assoc et avait été condamnée pour non présentation d'enfants

Relaxée par la cour d'appel de Douai

Permettra de travailler sans cette menace de procédures judiciaires

Haute Autorité de santé et addictologie

Publications de recommandations pour la prise en charge des poly consommateurs de substances psycho actives : nécessité d'une prise en charge décloisonnée et un point sur mesures à mettre en œuvre selon les populations concernées

Dispo sur www.has-sante.fr

Haut Conseil de la santé publique (HCSP)

Installé en mars 07, 1^o séance le 07/01/08 : instance d'expertise issue de la loi santé publique 2004.

Mènera une réflexion sur grands thèmes santé publique (cancer, inégalités de santé, accès aux soins, prévention...). Analyses et préconisations (notamment c/ femmes et jeunes)

ASH du 18 janvier 2008 – 08 021

ANIT & F3A demandent une « réelle » étude de prévalence des pbs d'alcool.

Chiffres sous-évalués selon elles : il faudrait mesurer les besoins et planifier le dispositif

Publication au J.O de la convention européenne sur l'exercice des droits des enfants

A pour objet de promouvoir les droits des enfants dans les procédures judiciaires qui les intéressent directement : garantit notamment qu'ils pourront s'exprimer dans des procédures familiales

« Bilan démographique 2007 »

Accroissement naturel proche de 300 000 personnes (270 000 en 2005) et solde migratoire en retrait (71 000 contre 93 000 en 2006).

Naissances hors mariages majoritaires pour la 1^o fois (50,5%)

Espérance de vie augmente de 3 mois pour hommes et femmes (respectivement 77,5 et 84,4 ans)

INSEE 1^o 1170 – www.insee.fr

Le budget d'action sociale des CAF progresse de 6 % en 2008

Dépenses nouvelles : 10 millions au Fonds d'accompagnement contrat enfance jeunes (ZUS)

Et augmente de 15 millions l'enveloppe « dépenses nouvelles des contrats enfance et jeunesse » pour le volet jeunesse (majoration de 50 %)

2010 année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Budget de 17 millions d'euros : sensibiliser l'opinion aux 78 millions personnes de l'UE (16 % de la population) menacées de pauvreté

Reconnaître le droit de ces publics à vivre dans la dignité et à prendre une part active à la société ; Accroître l'adhésion des citoyens aux politiques d'inclusion sociale ; Renforcer la cohésion dans la société Encourager l'engagement de l'ensemble des parties prenantes

ASH du 25 janvier 2008 – 08 031

Assoc fondation étudiante pour la ville (AFEV)

Souhaite « une généralisation » de son dispositif. Des étudiants suivent des enfants défavorisés. Les parents reprennent de l'intérêt pour la scolarité des enfants et 83 % d'entre eux font état de meilleurs résultats. (Evaluation par Trajectoires-Réflex)

Des psychologues de la PJJ dénoncent la mise à mal de leurs missions

A l'initiative du SNPES : « priorité accordée aux applications des mesures sécuritaires » et le temps judiciaire ne s'accorde pas au temps clinique

En outre manque accru d'effectifs.

Le gouvernement s'engage à donner en 2008 un statut spécifique aux communautés Emmaüs

Vieille demande d'une reconnaissance juridique du statut des compagnons qui vivent de leur travail sans être salariés.

MM Bertrand et Hirsch ont installé un groupe de travail et un « cadre approprié pourra être adopté, respectueux de l'indépendance des communautés et protecteur pour leurs compagnons »